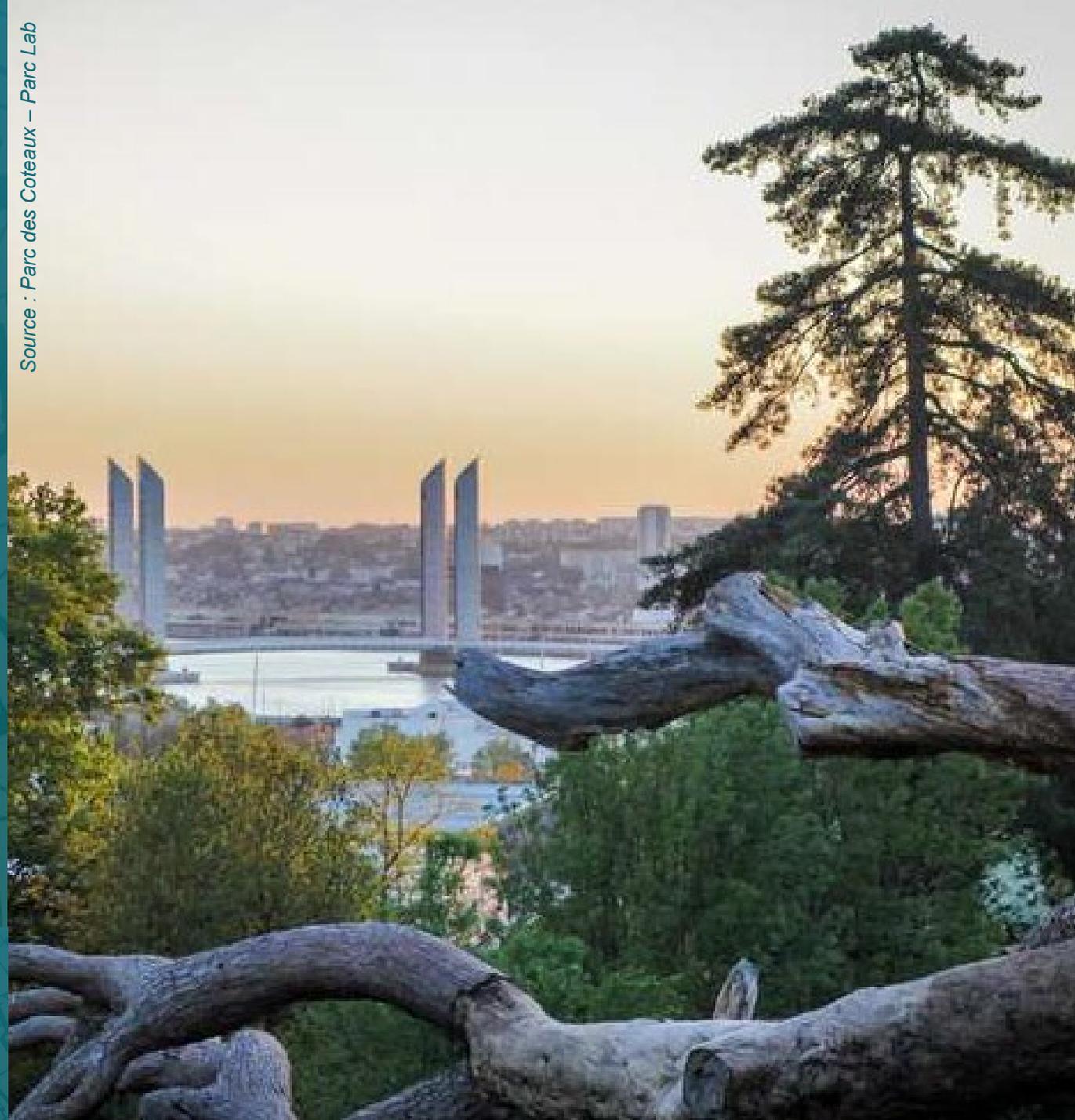


Espaces de nature
en milieu urbain et
périurbain

Benchmark

Source : Parc des Coteaux – Parc Lab



43^e RENCONTRE
NATIONALE
DES AGENCES
D'URBANISME



EMBARQUEMENT IMMÉDIAT
POUR LE **CHANGEMENT**

12 > 14 OCTOBRE 2022 À TOULOUSE

PREAMBULE

Ce benchmark est réalisé par l'AUAT, à l'issue de l'accompagnement de Toulouse Métropole pour la définition et la mise en place des grands parcs métropolitains toulousains. Il a pour but de mettre en lumière des espaces de nature en milieu urbain et périurbain existants, en cours de mise en œuvre ou en réflexion sur d'autres territoires.

Le parti pris est de les présenter selon leurs échelles d'intervention, en commençant par un rappel sémantique ainsi qu'un projet précurseur qu'est le système de parcs de Boston.

Cette mise en perspective de tous ces grands espaces de nature métropolitains met en lumière la diversité des expériences présentées, ainsi que leurs similitudes. Ces parcs voient le jour avec des objectifs communs : montée en puissance des espaces vivriers, capacité de rafraîchissement, préservation de la biodiversité, supports de mobilité, ... ; tout en présentant des modes de faire différents : gouvernance, périmètres, gestion, usages, ...

Chacun de ces espaces de nature est décrit sous forme d'une carte d'identité et constitue un répertoire à consulter. Cette première approche, non exhaustive, nécessitera l'apport d'un regard critique.

Cette initiative est valorisée à l'occasion des 43^{ème} rencontres nationales des agences d'urbanisme, qui se tiennent à Toulouse du 12 au 14 octobre 2022.

Bonne lecture !

L'AUAT, en bref

L'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse aire métropolitaine est une association de collectivités au service des collectivités.

Depuis 50 ans, elle s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire pour accompagner les territoires, dans une approche partenariale.

De l'échelle du quartier à celle de la Région Occitanie, des études et documents d'urbanisme sont réalisés pour aider les collectivités du grand bassin toulousain à agir.

Economie, foncier, environnement, mobilités, habitat... les projets engagés visent à aider les territoires face aux défis d'aménagement, d'urbanisme, d'accueil et de qualité de vie, tout en soutenant la transition écologique et l'adaptation climatique au bénéfice de chaque habitant.

Des activités d'observation et de prospective complètent cette activité multifacette pour aider les acteurs de territoires urbains, périurbains et ruraux à se saisir des dynamiques à l'œuvre.



Sommaire

— Définitions et sémantique

— À l'origine ... le système de parcs de Boston

— Systèmes de parcs à l'échelle du grand territoire

— Systèmes de parcs métropolitains

— Grands parcs urbains

— Grands parcs et cours d'eau



Définitions et sémantique

Armature verte : Ce terme est couramment employé dans la planification des territoires ; à l'image de la démarche européenne, elle « réemploie » les espaces délimités par la Trame verte et bleue. C'est cependant une conception plus large et multifonctionnelle que la seule Trame verte et bleue « écologique ». Elle admet la prise en compte de toutes les fonctions et services rendus par ces espaces : paysage, production agricole, loisirs, épuration des eaux, champ d'épandage des crues... (ADEUS – *Trame verte et bleue, coupure verte, armature verte, différentes approches* – 2013)

Ceinture verte / couronne verte : une ceinture verte est un concept qui désigne la pérennisation d'une frange d'espaces naturels et agricoles située en limite d'espace urbanisé. Cette notion se rapproche de celle de coupure verte. (ADEUS – *Trame verte et bleue, coupure verte, armature verte, différentes approches* – 2013)

Coupure verte (d'agglomération) : Terme couramment utilisé dans les documents d'urbanisme, une coupure verte est un espace de verdure qui maintient la séparation entre deux zones d'urbanisation. Elle est constituée par les espaces naturels ou agricoles les plus menacés par la pression urbaine. Par conséquent, dans la mesure où la gestion de cet espace est appropriée, il peut être propice à la circulation des espèces entre deux espaces artificialisés sous réserve de se trouver sur un corridor. (ADEUS – *Trame verte et bleue, coupure verte, armature verte, différentes approches* – 2013)

Coulée verte : Une coulée verte renvoie à la notion de projet urbain. C'est un aménagement urbain majoritairement végétalisé. Elle peut se rapporter à une promenade plantée où se succèdent espaces verts, équipements sportifs et de loisirs, itinéraires de promenades... Elle constitue un espace aménagé de respiration dans la ville. (*Géoconfluences ENS Lyon – date inconnue*)

Espace vert : La notion d'espace vert appartient au vocabulaire de la planification urbaine et paysagère comme à celle de l'urbanisme paysager. Dans les agglomérations urbaines, l'espace vert désigne des terrains non encore bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles. (ENS Lyon – *La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux* – 2007)

Grand parc : basés sur des figures naturelles, géographiques et patrimoniales (cours d'eau, coteau, canal ...) les Grands Parcs sont une affirmation majeure de l'ambition métropolitaine en faveur de la nature. Ces longs corridors ont vocation à devenir des lieux de grande nature, des espaces verts de destination pour les quartiers voisins, la ville et la métropole. Les projets de Grands Parcs allient une logique de préservation et de projet (AUAT – *les cahiers toulousains* – 2021)

Définitions et sémantique

Infrastructure verte (Green Infrastructure) : En 2011, la Commission Européenne a établi sa stratégie en faveur de la biodiversité. Un des six axes prioritaires de cette stratégie repose sur le développement d'une infrastructure verte (Green Infrastructure) au sein de l'Union Européenne. Ce concept rejoint celui de Trame verte et bleue en France, en insistant, en plus, sur la valorisation des services rendus par les écosystèmes et sur la nécessaire intégration dans les différentes politiques publiques sectorielles. (*ADEUS – Trame verte et bleue, coupure verte, armature verte, différentes approches – 2013*)

Jardin public = Square : Espace vert urbain, enclos, à dominante végétale, il est protégé des circulations générales, libre d'accès, conçu comme un équipement public et géré comme tel. (*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement – 2010*)

Liaisons vertes : Les liaisons vertes sont des espaces linéaires de promenade ou de circulation, réservés aux piétons et aux cyclistes, aux dimensions variables selon les configurations, mais suffisamment larges pour être agrémentés de plantations. (*géoconfluences ENS Lyon*)

Parc : Enclos d'une certaine étendue, il est principalement destiné à la promenade et aux loisirs. (*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement - 2010*)

Parc Naturel Urbain (PNU) : Inspiré des parcs naturels régionaux, la création d'un parc naturel urbain (PNU) vise à préserver et à valoriser des espaces naturels, agricoles et aquatiques en milieu urbain pour en faire un levier de développement durable du territoire sur le plan économique, social et environnemental. La démarche est centrée sur la confiance en la capacité des acteurs, qu'ils soient habitants ou institutionnels, associatifs ou économiques, à collaborer pour promouvoir leurs territoires. (*Ville et Eurométropole de Strasbourg*)

Parc urbain : Espace vert urbain ou périurbain ouvert au public, clos ou non, de plus grande proportion qu'un square, allant de 2 ha à 3000 ha, le parc est aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs boisés. (*Géoconfluences ENS Lyon – date inconnue*)

Réserve naturelle : Territoire étendu, qui présente un ou des écosystèmes peu ou pas transformés par l'homme, où la biodiversité offre un intérêt spécial du point de vue écologique ou récréatif, dans lequel des mesures ont été prises pour la protéger. (*Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement – 2010*)

Système de parcs : La mise en réseau des espaces n'est pas une notion récente. Imaginés et conçus par les urbanistes et paysagistes du début du XXe siècle dans un souci avant tout hygiéniste, les boulevards plantés ont permis de constituer avant l'heure de véritables corridors verts en milieu urbain permettant de relier différents parcs et espaces de nature d'une agglomération. Ainsi furent créés les premiers réseaux de nature appelés « parkway » (cf. F. L. Olmsted aux États-Unis) ou « système de parcs » (cf. JCN Forestier dans « Grandes villes et systèmes de parcs »). L'épaisseur de ces espaces, leur caractère planté en font non seulement des espaces de circulation automobile et piétonne, mais également des espaces récréatifs majeurs. (*a'urba – glossaire de la ville nature – 2013*).



À l'origine ... le système de parcs de Boston (Etats-Unis)

Ha / Linéaire : > 2000 ha

Concept : architectes paysagistes Charles Eliot, Warren H.Manning, Frederick Law Olmsted

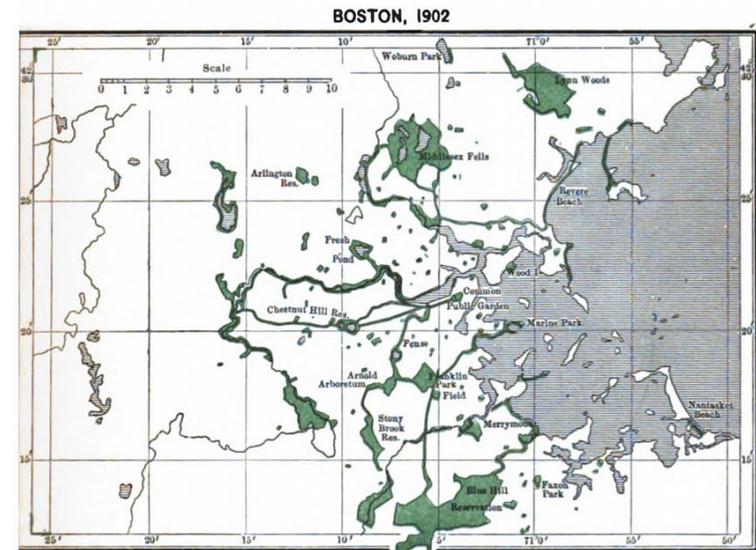
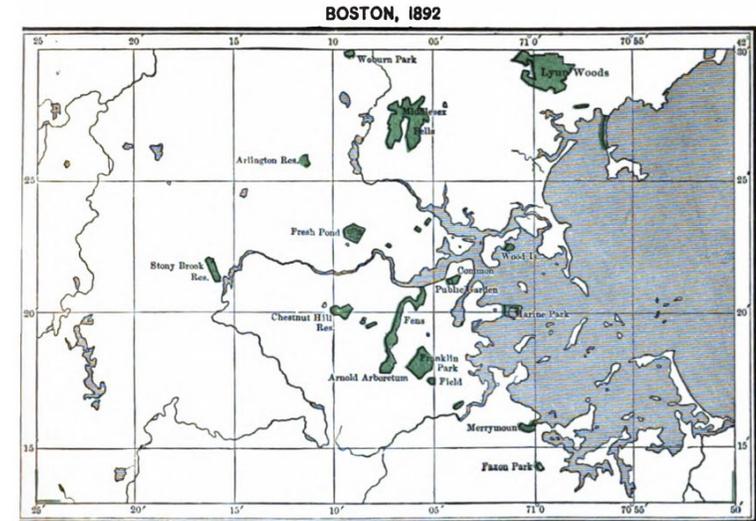
Commission : Metropolitan District Commission (MDC)

Spécificités :

- Concept datant du XIXème siècle
- Gestion des parcs dans leur ensemble par une direction (précurseur pour l'époque)
- Prise en compte de la géographie existante
- Différentes « thématiques » de parcs (côtiers, rivières, bois, patrimoine)

Ambitions :

- Conservation d'espaces naturels
- Loisirs



THE OPEN SPACES OF BOSTON IN 1892 AND 1902 COMPARED

À l'origine ... Le système de parcs de Boston (Etats-Unis)

Description : Le système des parcs métropolitains du Grand Boston, aussi appelé « Emerald necklace » (collier d'Émeraude) est un système de réservations, de parcs, de promenades et de routes, sous le contrôle du Département de la conservation et des loisirs du Massachusetts, dans et autour de Boston, qui existe depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

Le système de parcs comprend des réserves côtières et des plages, des réserves fluviales le long des trois principales rivières de la région et des réserves boisées. Des parcs axés sur l'histoire locale sont également situés à Lynn et à Roxbury .

Pour aller plus loin :

<https://www.larchitectureaujourd'hui.fr/archizoom-papers-6-%e2%80%a2-du-parc-public-aux-reseaux-de-parcs/>

<http://micheldesvignepaysagiste.com/fr/les-systemes-de-parcs-americains>



Source : americascapes4.wordpress.com



Systemes de parcs à l'échelle du grand territoire



La chaîne des Parcs – Pas-de-Calais (62)

Ha / Linéaire : 4 200 ha, reliés par 420 km de voies douces.

MOE : Michel Desvignes

MOA : Euralens

Gouvernance : Schéma stratégique de la Chaîne des parcs (Charte)

Stade du projet : Schéma stratégique N°2 actualisé en 2018

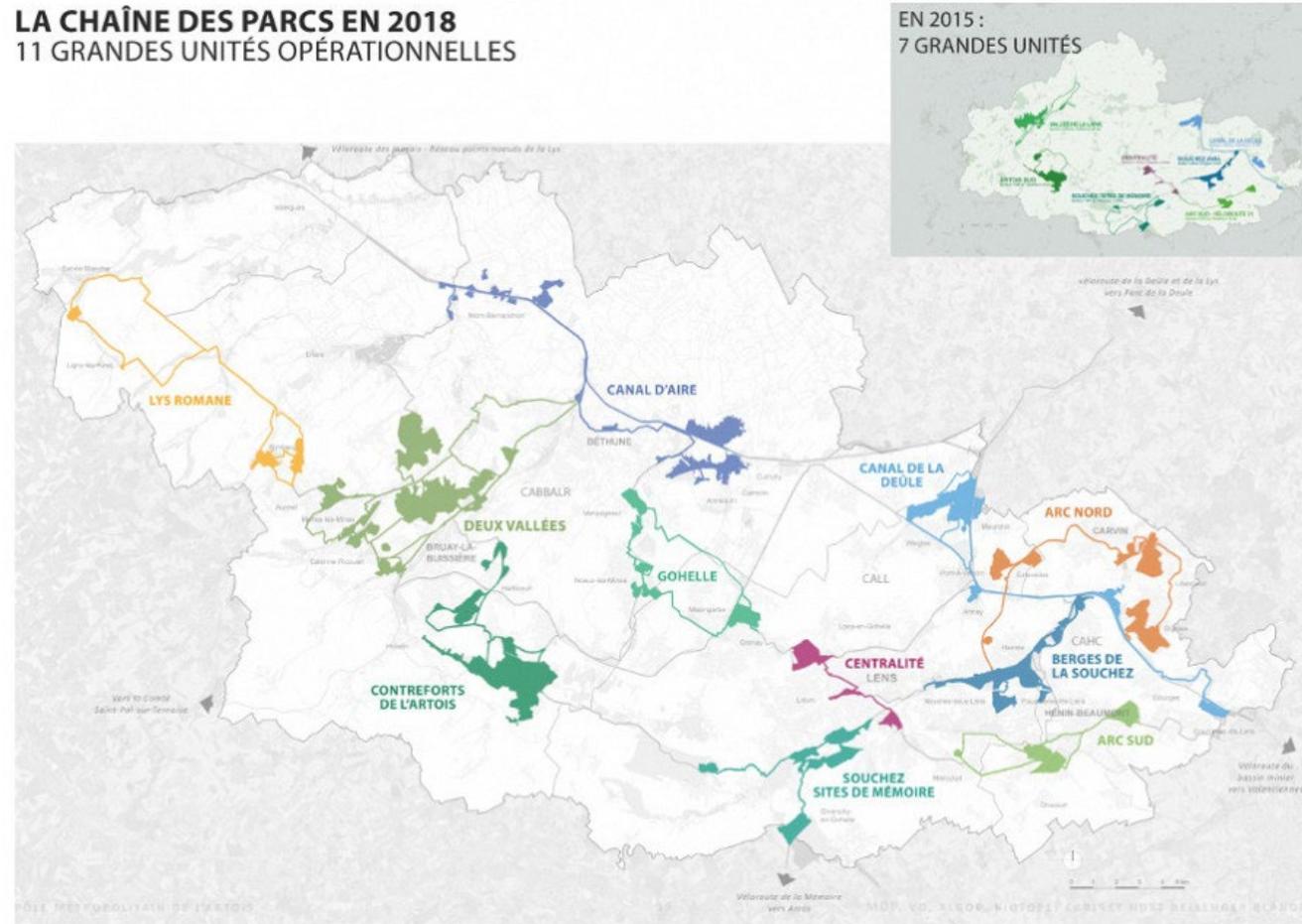
Spécificités :

- Projet s'appuyant sur la TVB
- Passé minier important intégré au projet
- Boucle reliant les 11 parcs
- Usages : « sport-santé-culture »

Ambitions :

- Renforcer la charpente paysagère du territoire
- Préserver des milieux naturels remarquables au cœur d'un environnement urbanisé
- Affirmer le rôle de la Chaîne des Parcs dans les politiques publiques du territoire
- Mettre en place une gouvernance adaptée

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
11 GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES



Source : Euralens.org

La chaîne des Parcs – Pas-de-Calais (62)

Description : La Chaîne des Parcs désigne une figure paysagère qui se déploie et structure les territoires de trois communautés d'agglomération. Elle est constituée de grands espaces de nature, des «parcs potentiels», reliés entre eux par un réseau de liaisons douces. Cette figure s'appuie sur deux systèmes de continuités remarquables, anthropiques et naturelles, qui ont façonné les paysages du Bassin Minier et de l'Artois :

- l'ensemble de la treille et des sites industriels. Si nombre de ces sites sont aujourd'hui délaissés ou en fin d'exploitation, ils ont transformé les reliefs et orienté l'urbanisation. Ils constituent un paysage identitaire reconnu par l'UNESCO.
- L'ensemble des grandes entités hydrographiques et végétales, supports des trames vertes et bleues.

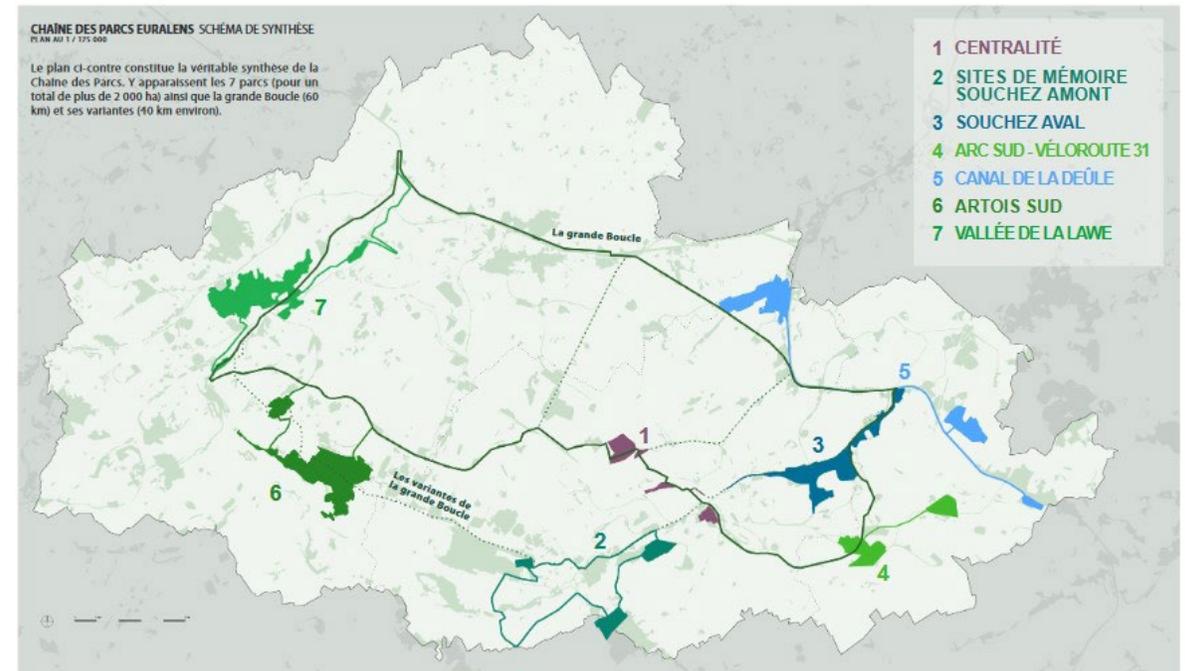
Personne ressource : contact@euralens.org

Pour aller plus loin :

http://polemetropolitainartois.fr/wp-content/uploads/2019/03/190221_Chaine-des-Parcs_Schema-strategique.pdf

<https://www.euralens.org/actions/la-chaine-des-parcs.html>

https://www.euralens.org/fileadmin/user_upload/7.Ressources/Travaux_d_Euralens/Nos_publications/Livret_Euralens/Livret_5_Chaine_des_parcs.pdf



Source : Euralens.org

Parc agricole – Vallée de l'Argens (83)

Ha / Linéaire : 3000 ha

MOE : OBRAS (mandataire), Alphaville, Mageo, Franck Boutté, RR&A

MOA : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature et Direction générale de la prévention des risques, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA, Direction départementale des territoires et de la mer du Var, CEREMA, Direction territoriale Ouest

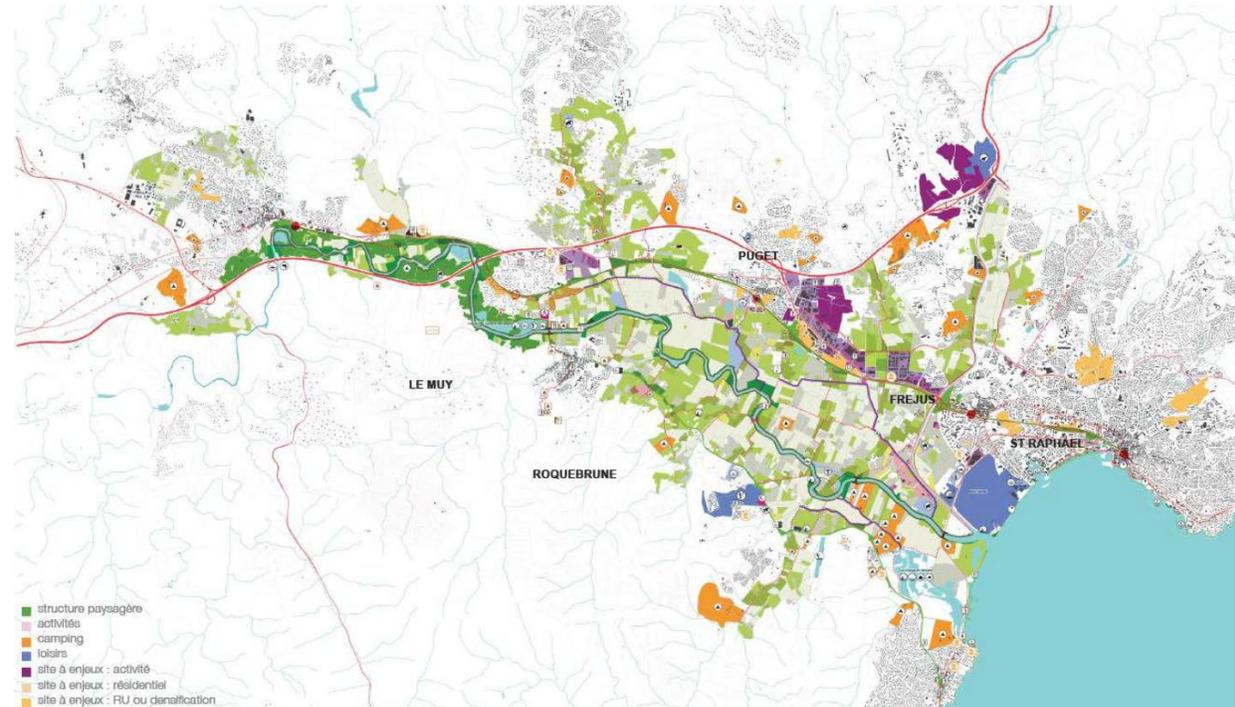
Gouvernance : Structure de réflexion et de coordination

Stade du projet : En réflexion (Atelier National Territoires en mutation exposés aux risques en 2015)

Spécificités : Concevoir un parc agricole comme nouveau développement et nouvelle identité régionale

Ambitions :

- Renforcer la résilience du territoire et favoriser des stratégies face à l'aléa : retrait stratégique, résistance, sanctuarisation
- Favoriser la puissance de gouvernance
- Questionner le réseau routier, ferré et de randonnée ou déplacement en mode doux
- Ouvrir la vallée à des usages diversifiés autour du développement de l'offre touristique
- Impulser des réflexions stratégiques sur des secteurs prioritaires de développement économique hors zone à risques et réduire la vulnérabilité des installations existantes en zone à risque
- Se développer en priorité en lisière de parc, à proximité des réseaux



Source : PACA Développement Durable

Parc agricole – Vallée de l'Argens (83)

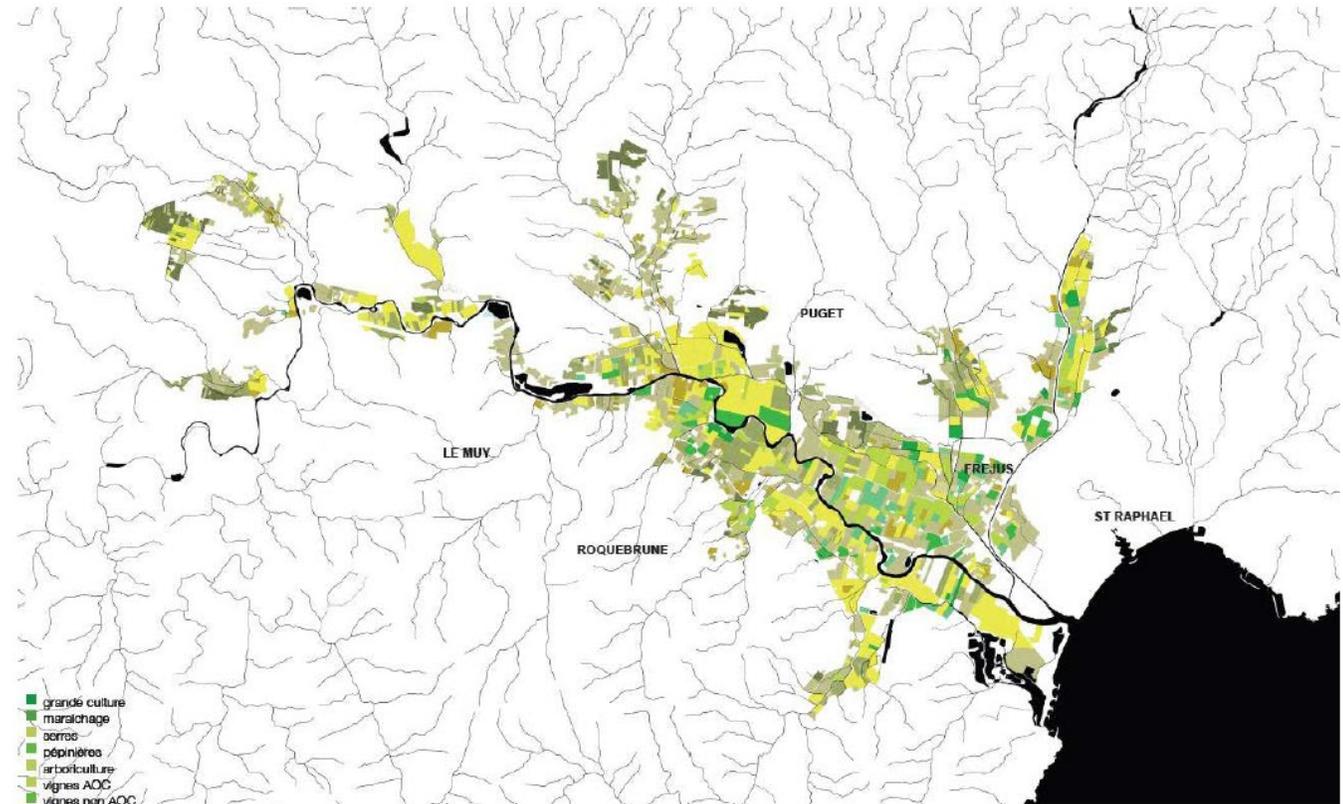
Description : Le long de la vallée de l'Argens, le projet de parc agricole devient partie prenante du projet urbain. Ce nouvel équipement a valeur d'attractivité touristique, économique et environnementale. De plus, il participe à rendre la vallée accessible en améliorant ainsi la valeur d'usage au quotidien.

Personne ressource : /

Pour aller plus loin :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atnatbvarg_feuille_de_route2015.08.10.pdf

<http://embouchure-argens.n2000.fr/embouchure-de-l-argens/le-site>



Source : PACA Développement Durable



Systemes de parcs métropolitains



La ville Archipel – Rennes Métropole (35)

Ha / Linéaire : > 10 000 ha

MOE : /

MOA : Pays de Rennes

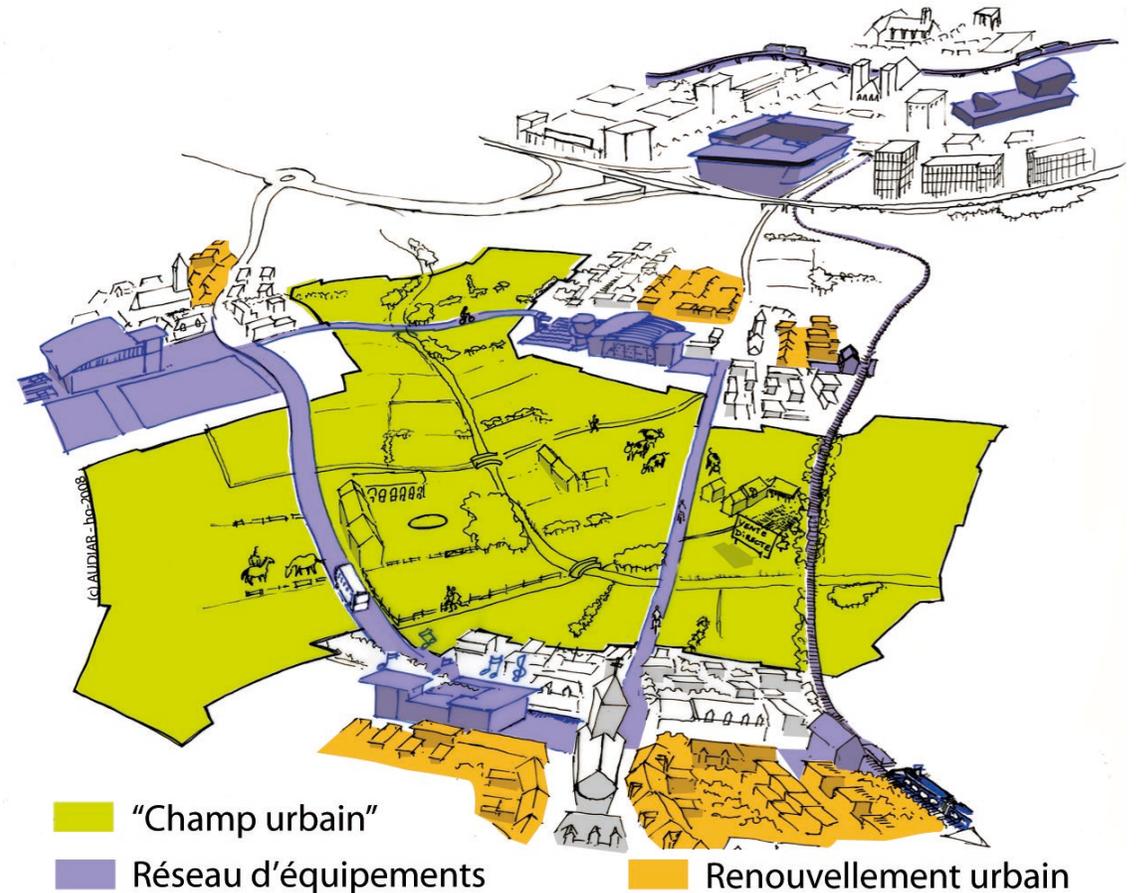
Gouvernance : Schéma Directeur (1994) puis SCoT

Stade du projet : 2^{ème} SCoT depuis 2015

Spécificités : Couronne agro-naturelle en périphérie de Rennes avec un cœur de métropole (Rennes) et des villes de proximité en périphérie.

Ambitions :

- Préservation des espaces agricoles ou naturels
- Un Cœur de métropole et des villes de proximité
- Préservation de champs urbains et de fenêtres paysagères



Source : AUDIAR

La ville Archipel – Rennes Métropole (35)

Description : La ville archipel est le fait de considérer les quartiers de la ville comme des centres à part entière, des îlots séparés par des espaces « agro-naturels ». Cette vision urbaine propose « de nouvelles centralités pour répondre aux besoins des habitants. Le voisinage entre la ville et la campagne est un atout pour cette forme d'urbanisation alors que la question des déplacements vers la ville-centre est un enjeu majeur.

L'aménagement de la « ville-archipel » s'appuie de façon complémentaire à la fois sur l'armature naturelle et patrimoniale et une planification de l'armature urbaine

Personne ressource : Pays de Rennes / AUDIAR

Pour aller plus loin :

Rennes : Rennes, la ville archipel - Jean-Yves Chapuis, Jean Viard

<https://www.lesechos.fr/thema/quitter-paris-2021/la-ville-archipel-un-modele-rennais-qui-resiste-a-lepreuve-des-faits-1316566>

<http://www.placepublique-rennes.com/article/Ville-archipel-LAudiar-prolonge-le-debat-1>



Source : AUDIAR

Les 5 grands Parcs – Toulouse Métropole (31)

Ha / Linéaire : environ 100 km

MOE : Diverse

MOA : Toulouse Métropole

Gouvernance : /

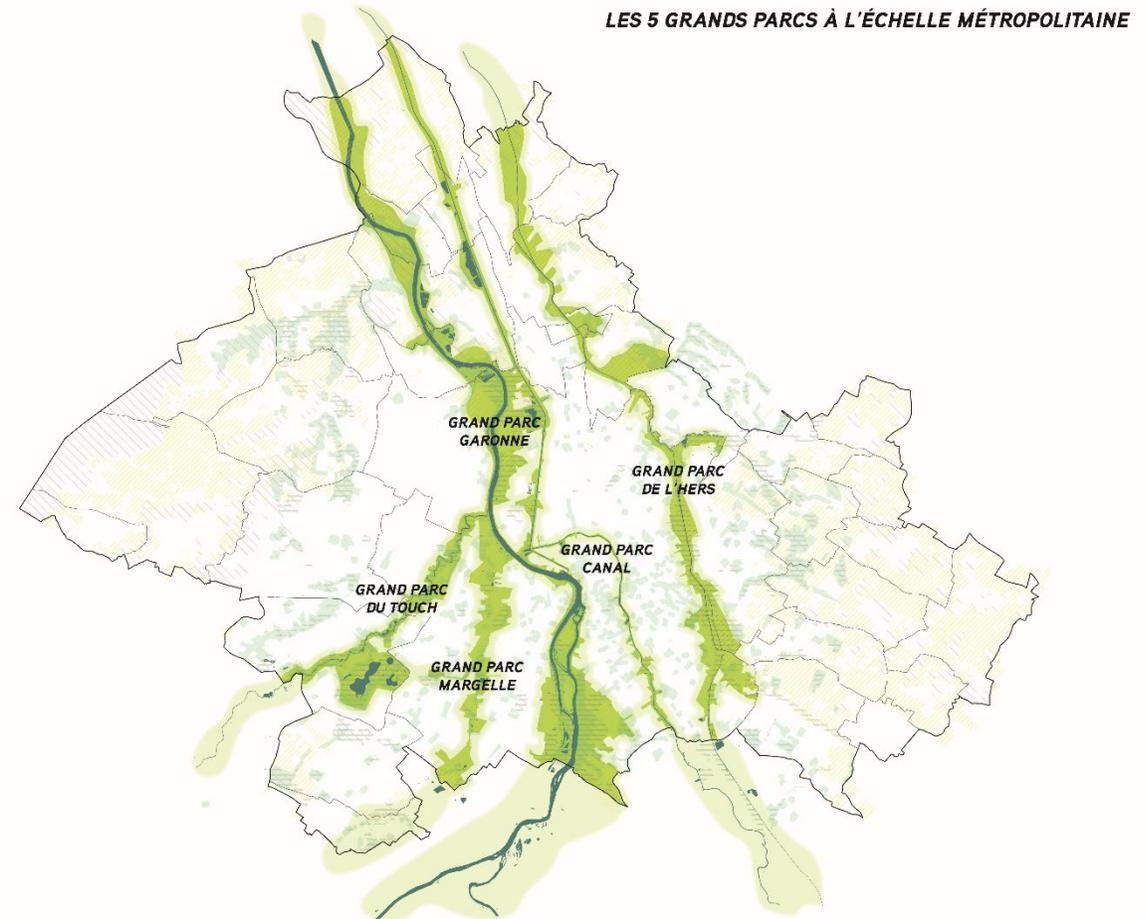
Stade du projet : Délibération en 2018 de Toulouse Métropole, diagnostics et plans guides en cours

Spécificités :

Toulouse Métropole est traversée par des cours d'eaux répartis de manière équilibrée sur le territoire : l'Hers, la Garonne, le Touch et les canaux, auxquels s'ajoutent les coteaux de la Margelle, bordant l'ancien lit de Garonne. Ces 5 parcs s'appuient sur ces structures géomorphologiques qui ont chacune des spécificités propres.

Ambitions :

- Développement des îlots de fraîcheur
- Améliorer la qualité de vie des citoyens
- Améliorer les axes de mobilités
- Renforcement de la TVB à l'échelle territoriale
- Valorisation patrimoniale



Source : AUAT

Les 5 grands Parcs – Toulouse Métropole (31)

Description : Annoncés en 2019 dans la lignée du projet urbain toulousain, cinq grands parcs dans l'agglomération toulousaine sont en projet pour développer la nature en ville. Cinq artères naturelles en mosaïque qui traversent la métropole. A l'image du grand parc Garonne, mis en œuvre depuis 2015, les grands parcs Canal, Touch, Hers et Margelle de Garonne sont désormais reconnus d'intérêts communal et intercommunal et sont en cours de réflexion.

Personne ressource : Toulouse Métropole

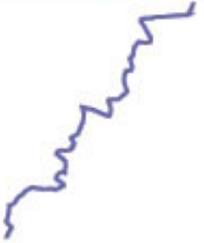
Pour aller plus loin :

<https://www.toulouse-metropole.fr/-/grand-parc-garonne>

<https://www.toulouse-metropole.fr/-/grand-parc-canal>

<https://www.aua-toulouse.org/les-grands-parcs-toulousains-5-projets-pour-inverser-le-regard-sur-le-metropole/>

Cartes d'identités

GRAND PARC TOUCH	GRAND PARC MARGELLE	GRAND PARC GARONNE	GRAND PARC CANAL	GRAND PARC HERS
Un corridor boisé à l'orée du pôle aéronautique	Un fil vert méconnu reliant parcs, châteaux et jardins	Un fleuve, des îles, des berges et des coteaux	Une nature historique, monument UNESCO	La ceinture verte de l'Est toulousain
				
				
6,5 KM	8 KM	32 KM	30 KM	28 KM
3 COMMUNES	1 COMMUNE	7 COMMUNES	4 COMMUNES	10 COMMUNES
340 HA	440 HA	≈ 3000 HA	≈ 1000 HA	≈ 3000 HA
de 20 À 800 M d'épaisseur	de 14 À 500 M d'épaisseur	de 200 M À 2,5 KM d'épaisseur	de 10 M À 300 M d'épaisseur	de 50 M À 2,2 KM d'épaisseur

Source : AUAT

Le parc des Jalles – Bordeaux métropole (33)

Description : Officiellement créé depuis septembre 2021 et couvrant 6000 hectares répartis sur 9 communes du nord de l'agglomération, le Parc des Jalles est le premier parc naturel et agricole au cœur de la métropole. Il est fondé sur l'identité naturelle des jalles (cours d'eau), des marais, mais recouvre une intéressante diversité paysagère et d'usages.

Personne ressource : Elise Génot, directrice de projet Opération d'aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles, Bordeaux Métropole
e.genot@bordeaux-metropole.fr / 05 33 89 56 10

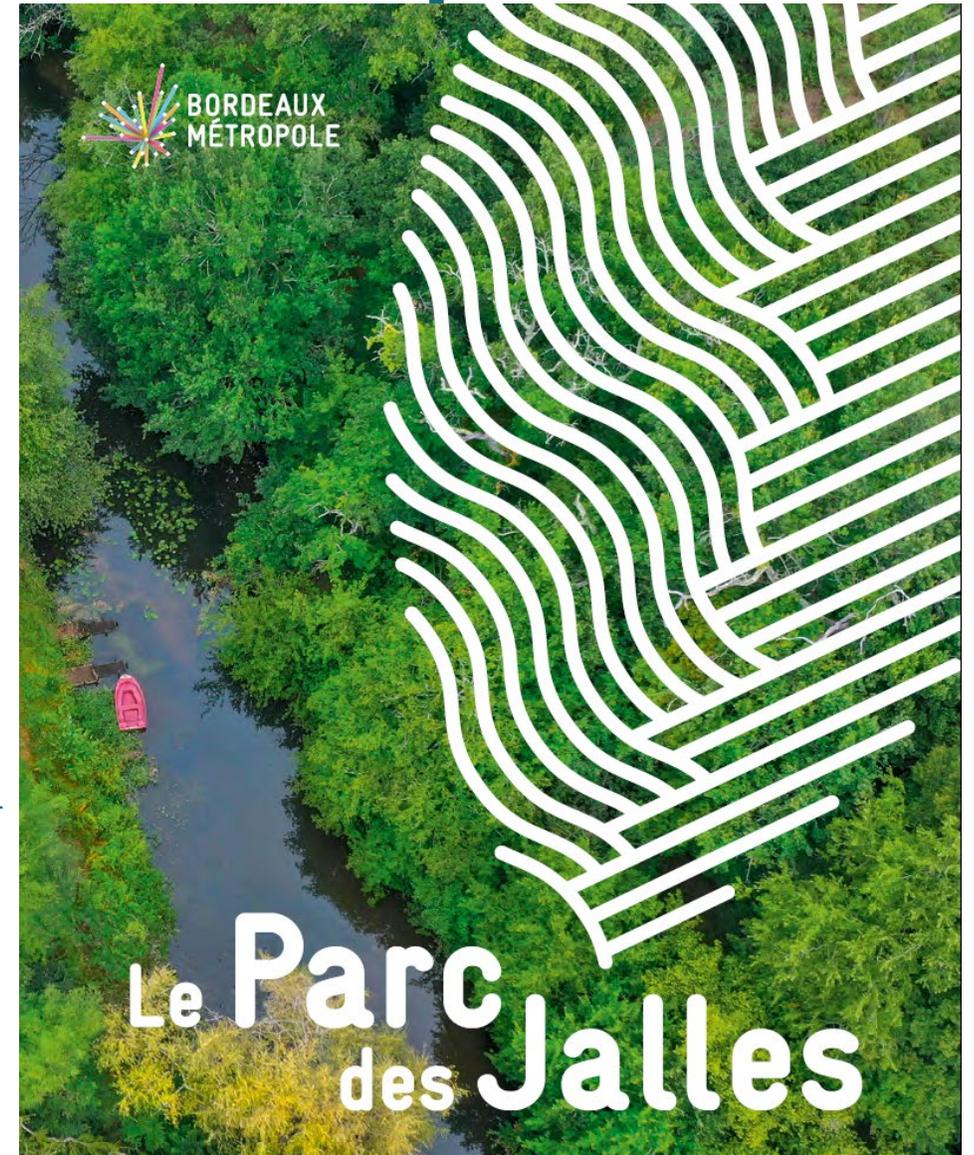
Pour aller plus loin :

<https://www.bordeaux-metropole.fr/Vivre-habiter/Une-metropole-nature/Connaitre-les-paysages/Le-Parc-des-Jalles>

<https://www.bordeaux-metropole.fr/Actualites/A-la-decouverte-du-Parc-des-Jalles>

<https://www.baseland.fr/projets/gironde-parc-des-jalles/>

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/content/operation-damenagement-dinteret-metropolitain-projet-de-parc-naturel-et-agricole-des-jalles>



Source : Bordeaux Métropole

Etoile verte – Nantes (44)

Ha / Linéaire : 250 km – 42 km de promenades

MOE : Matthieu Picot (Compo Paysages), Gilles Clément

MOA : Nantes Métropole

Gouvernance : /

Stade du projet : Plan-guide en 2018 proposant un projet à horizon 2030. Consultation en 2020 pour la mise en place d'une signalétique et la préfiguration des portes. Premiers aménagements réalisés.

Spécificités :

- Concept paysager fort (thématique propre à chaque « branche » de l'étoile)
- Coulées vertes connectées aux grands parcs et espaces verts nantais
- Parc à moins de 500 m de chaque domicile et un espace vert à moins de 300 m
- 24 communes concernées

Ambitions :

- Organiser la ville avec un environnement propice au mieux vivre
- Relier tous les espaces verts existants afin de proposer une longue promenade dans tout le territoire
- Pédagogie et animation via les maisons de vallée



Etoile verte – Nantes (44)

Description :

Vue du ciel, Nantes, avec son réseau de rivières et de parcs, ressemble à une grande étoile verte et bleue. Annoncé en 2015, le projet consiste à mettre en réseau les coulées vertes qui courent le long de la Loire, l'Erdre, le Cens, le Gesvres, la Chézine et la Sèvre, avec les grands parcs et espaces verts nantais, pour mailler la ville de promenades nature accessibles à pied ou en vélo depuis le centre-ville.

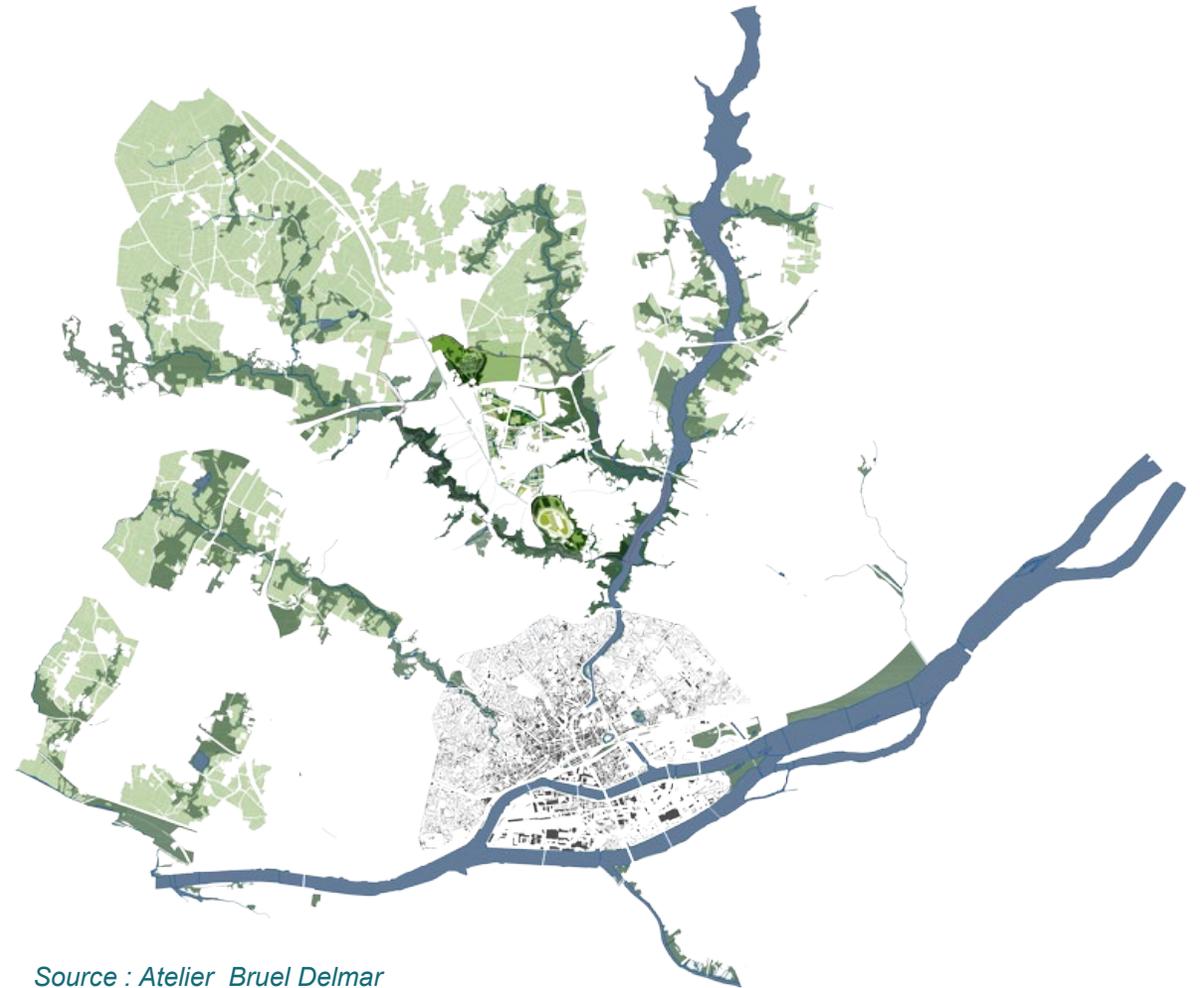
Les paysagistes ont identifié 5 parcours de promenades, formant autant de branches de l'étoile verte.

Pour aller plus loin :

<https://jardins.nantes.fr/Com/Nantes-Voyage-Jardins-s4.asp?C=446>

<https://www.lemoniteur.fr/article/l-etoile-verte-nantaise-a-la-veille-d-un-changement-d-echelle.2035620>

<https://metropole.nantes.fr/sortir/vie-locale/nature/ville-verte>



Source : Atelier Briel Delmar

Parc Naturel Urbain – Strasbourg (67)

Description : Le Parc naturel urbain (PNU) se situe au cœur des quartiers de Koenigshoffen, Montagne-verte et Elsau sur deux territoires : l'ill Bruche et l'ill Rhin. Au total, le territoire du PNU couvre 450 hectares. Inspiré des Parcs naturels régionaux, le Parc naturel urbain de Strasbourg est avant tout une démarche centrée sur la mobilisation des acteurs, qu'ils soient habitants ou institutionnels, associatifs ou économiques, afin de construire ensemble un projet de développement local pour leur territoire en s'appuyant sur ses atouts patrimoniaux. Ancrée sur un territoire, la démarche PNU accompagne la volonté commune des différents acteurs locaux de valoriser, sur un temps long, ses richesses à la fois naturelles, historiques et culturelles.

Personne ressource : Béatrice Pipart, Ville de Strasbourg, mission ville en transition, Direction urbanisme et territoire, beatrice.pipart@strasbourg.eu

Pour aller plus loin :

<https://www.strasbourg.eu/parc-naturel-urbain>



Source : Eurométropole de Strasbourg

Parc Naturel Urbain - Aix-en-Provence (13)

Ha / Linéaire : 4,7 km

MOE : /

MOA : Ville d'Aix-en-Provence

Gouvernance : Géré par les services techniques de la ville d'Aix en Provence

Stade du projet : PNU voté en 2018

Spécificités :

- Prise en compte des risques naturels (inondations et incendies)
- Valorisation du patrimoine historique et culturel
- Liaisons douces qui s'appuient sur les entités naturelles

Ambitions :

- Améliorer la qualité de vie des habitants
- Valoriser le maillage piéton et cyclable, en fédérant l'ensemble des interactions des modes actifs
- Valoriser les espaces de nature présents en ville
- Faire communiquer espaces urbains et espaces de nature
- Inscrire le PNU comme une des étapes du développement de la ville d'aujourd'hui et de demain



Source : Aix en Provence la ville

Parc Naturel Urbain – Aix-en-Provence (13)

Description : Inspiré de la démarche des parcs naturels régionaux (PNR), le PNU est une entité fondée sur la nécessité d'allier espaces urbains et espaces de nature. Cette démarche invite à construire la ville à partir du respect du patrimoine naturel et urbain, en y favorisant des accès au territoire. Le PNU projeté est une entité qui se compose du parc Jourdan, du parc des Collines de Cuques et de la Torse, jusqu'au pont de Béraud. Il intègre des pôles urbains, tels que des cités universitaires, des écoles, des commerces, des quartiers (Faculté, Val St-André, Pont de Béraud, Centre-ville), des résidences d'habitations et des pôles culturels. Allier espaces urbains et espaces de nature compose une nouvelle vision pour le développement de la Ville. Elle permet notamment de répondre aux problématiques environnementales en zone urbaine.

Personne ressource : parcnaturelurbain@mairie-aixenprovence.fr

Pour aller plus loin :

https://www.aixenprovence.fr/IMG/pdf/211013_guide_pnuv1_1.pdf

<https://www.aixenprovence.fr/Parc-naturel-urbain>



Source : Aix en Provence la ville

Les délaissés en réseau - Montpellier (34)

Ha / Linéaire : NC

MOE : COLOCO, Gilles Clément

MOA : Ville de Montpellier

Gouvernance : /

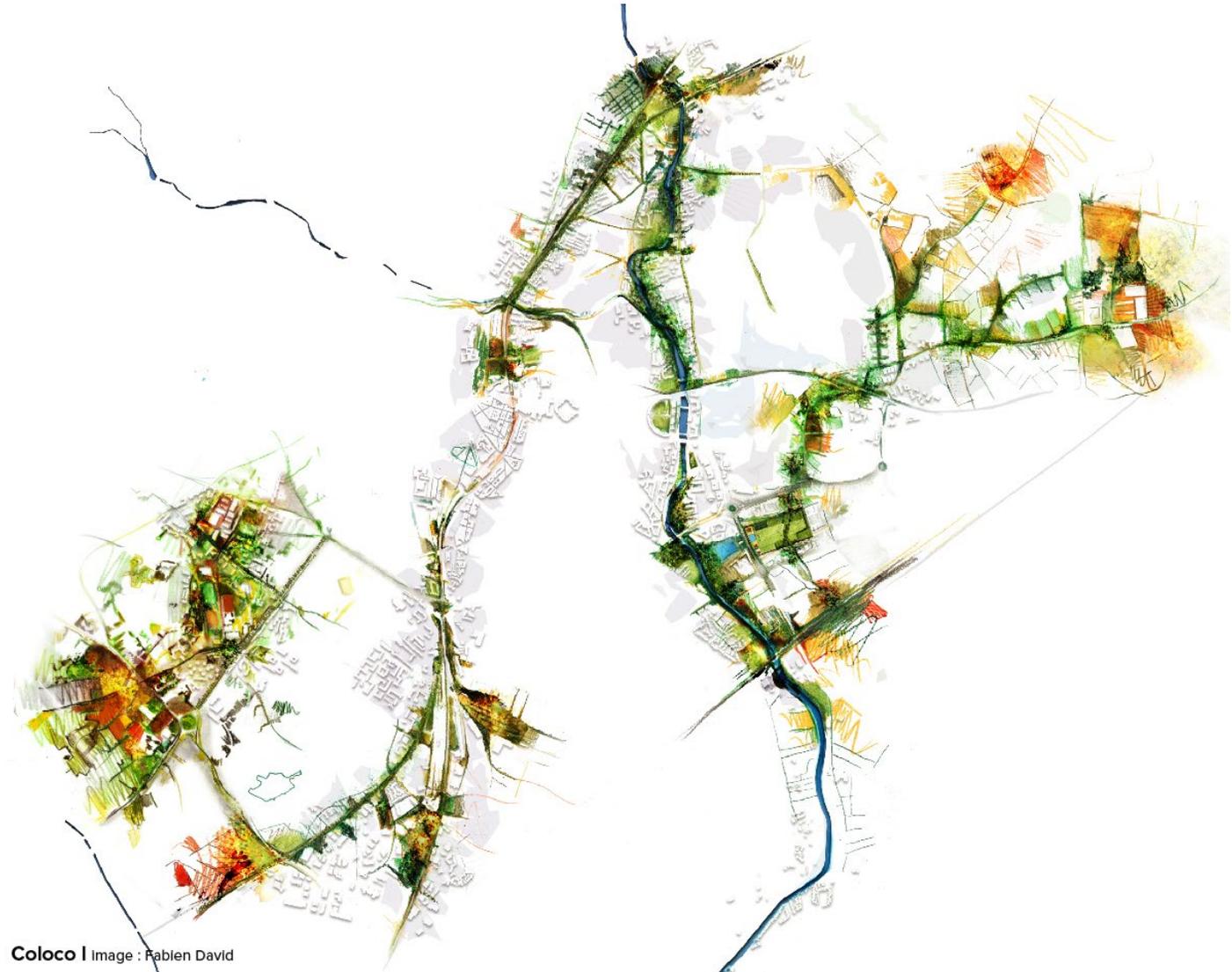
Stade du projet : Etude menée en 2009-2012. Projet d'orientations stratégiques pour le développement de la ville horizon 2040

Spécificités :

- Projet s'appuyant sur la TVB
- Prise en compte des délaissés urbains en tant que supports pour une continuité écologique entre les parcs
- Charte graphique innovante

Ambitions :

- Préserver et favoriser la richesse patrimoniale naturelle
- Protéger et valoriser les grandes coulées vertes accompagnant les cours d'eau
- Développer un réseau de déplacement doux sur l'ensemble de la ville, en s'appuyant sur la trame verte



Coloco | Image : Fabien David

Source : Coloco

Les délaissés en réseau – Montpellier (34)

Description : TVB urbaine sur la ville de Montpellier qui s'élabore à partir des éléments existants (parcs, espaces verts), des réseaux biologiques (cours d'eau) et des espaces de friches (délaissés, anciennes voies SNCF).

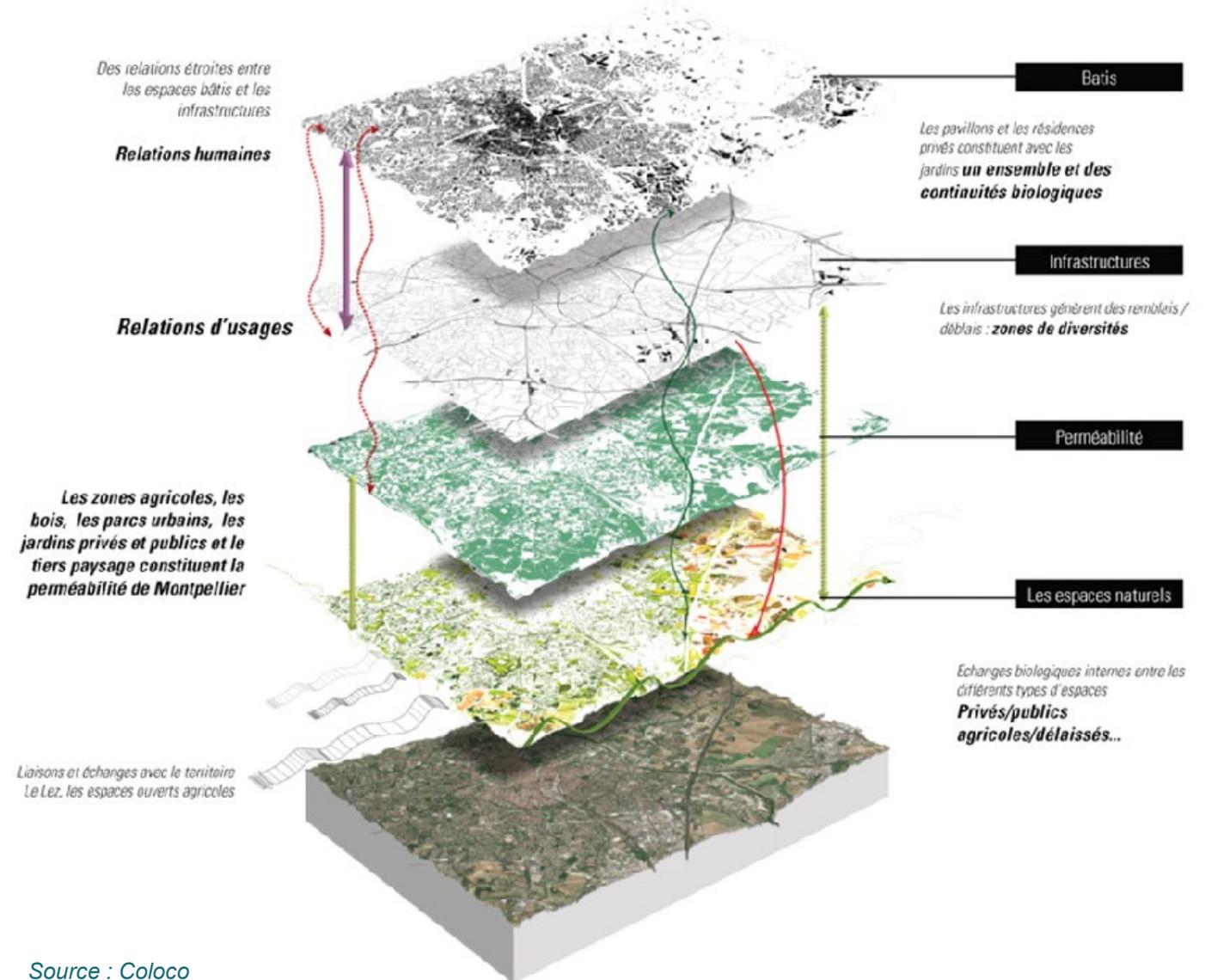
Une expérimentation a été mise en place sur 3 quartiers (Croix d'argent, les Aubes, Millénaire) autour de la vallée du Lez.

Une gestion différenciée est prévue sur ces espaces.

Pour aller plus loin :

<https://fr.calameo.com/read/0009180391e4f2c56f52c>

<https://www.coloco.org/projets/les-delaissees-en-reseau/>



Mulhouse Diagonales – Mulhouse (68)

Ha / Linéaire : 23 ha – 10 km de berges

MOE : /

Partenaires : Alsace nature, APSM, Bufo cadres, CCPM, Cine moulin nature de Lutterbach, CITIVIA, Club vosgien, ...

MOA : Ville de Mulhouse et syndicats de rivières

Gouvernance : /

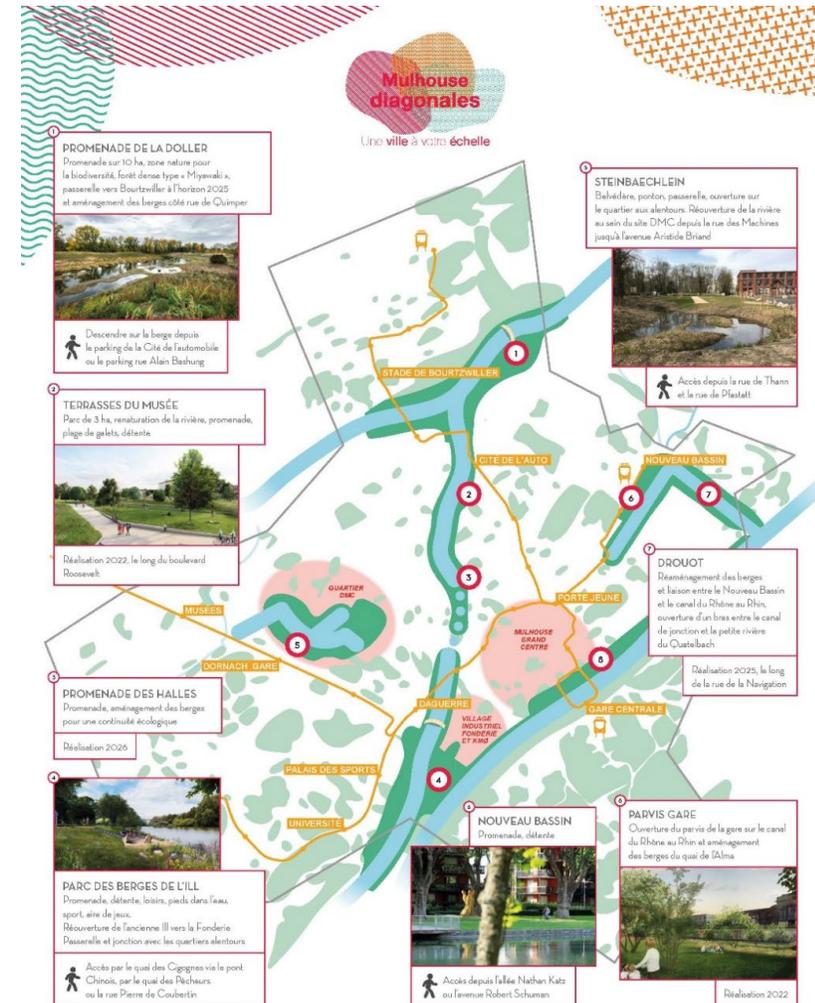
Stade du projet : débuté en 2018, aménagements en cours, prévus jusqu'en 2028

Spécificités :

- Démarche participative, inhérente au projet, avec un budget participatif de 300 000 euros pour des projets proposés, puis votés par les Mulhousiens

Ambitions :

- Redonner sa place à la nature
- Favoriser l'accès aux rives et à l'eau
- Renforcer les liens entre les quartiers
- Rendre les habitants acteurs de ces nouveaux espaces



Source : Ville de Mulhouse

Mulhouse Diagonales – Mulhouse (68)

Description : Lancé en 2018, le projet Mulhouse Diagonales consiste à valoriser la présence de la nature en ville, par la création progressive de trames vertes et bleues dans sept quartiers mulhousiens.

Différentes actions visent à redonner leur place à la nature et à l'eau à travers la ville : accéder aux berges par de nouveaux cheminements à pied et à vélo, créer de nouveaux espaces de détente et de loisirs, insérer des îlots de fraîcheur au sein des quartiers et les relier entre eux. Véritable colonne vertébrale verte pour le projet urbain mulhousien, Mulhouse Diagonales s'appuie sur les grands projets de la ville et irrigue les quartiers en rénovation urbaine. Les nouveaux espaces de Mulhouse Diagonales sont pensés comme une continuité écologique permettant de développer la biodiversité et préserver les richesses naturelles. La participation citoyenne constitue le fil conducteur de ce projet.

Personne ressource : Ville de Mulhouse

Pour aller plus loin :

https://www.mulhouse.fr/wp-content/uploads/2021/04/brochure_Mulhouse_diagonales_2021.pdf

<https://www.mulhouse.fr/ma-ville/grands-projets-urbains/mulhouse-diagonales/>

<https://www.lalsace.fr/culture-loisirs/2020/12/06/grand-format-mulhouse-diagonales-le-projet-qui-redessine-la-ville>



Source : Ville de Mulhouse

Parc de la Deûle – Lille (59)

Ha / Linéaire : 430 ha

MOE : J. Simon, J.N. Capart et Y. Hubert (1^{ère} phase)

MOA : Métropole Européenne de Lille

Gouvernance : MEL - Espace Naturel Métropolitain

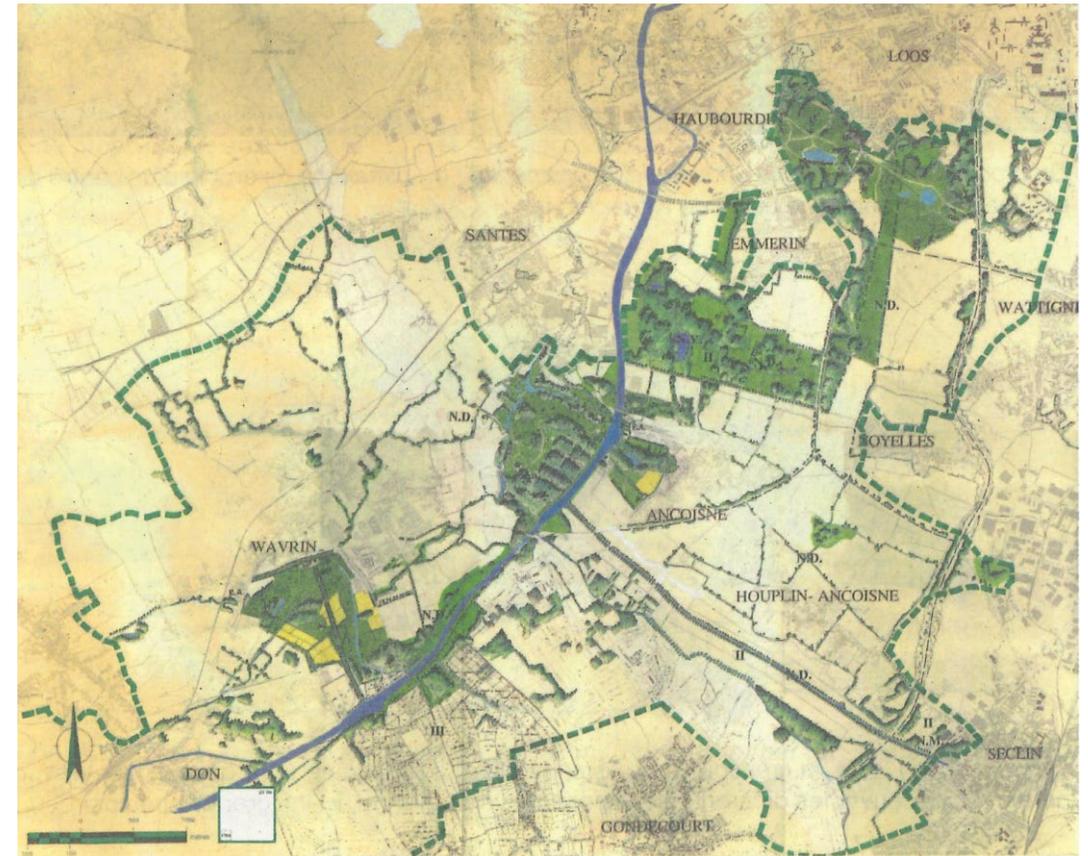
Stade du projet : finalisation du Parc Mosaic en 2004, actuellement poursuite du projet par la Métropole Européenne de Lille. Grand prix du paysage en 2006 et 2009

Spécificités :

- Un parc en réseau qui se développe autour de la Deûle et s'appuyant sur le potentiel existant
- Un parc périurbain qui intègre les « interstices » du territoire, espaces principalement anthropisés dont des friches polluées.
- Un parc réalisé en concertation avec le monde agricole, dans la conception et la gestion du parc.
- Une gestion différenciée, afin de préserver la qualité environnementale des sites et de réduire les coûts

Ambitions :

- Renaturer, favoriser la biodiversité et les écosystèmes
- Créer des espaces des aménités à destination des métropolitains, espaces de détente et de loisirs
- Faire des territoires dégradés, anciens vestiges de l'ère industrielle, des espaces de qualité manifestant une grande exigence environnementale.
- Protéger la ressource en eau potable dans un secteur sensible, les champs captants fournissant un tiers des besoins de la population de la métropole
- Générer une meilleure cohérence territoriale dans des territoires périurbains morcelés



Source : JNC International

Parc de la Deûle – Lille (59)

Description : Grand Prix national du Paysage en 2006 et Prix du paysage du Conseil de l'Europe en 2009, le Parc de la Deûle s'étend aujourd'hui sur 430 hectares et se situe au sud ouest de la Métropole Lilloise. Issu d'un ancien projet de l'Etat datant du début des années 1970, initialement situé entre la métropole lilloise et l'agglomération de Lens, le projet du Parc de la Deûle est ensuite inscrit comme projet majeur au Schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille en 1997. Porté par Lille Métropole et 3 communes, la conception du parc de la Deûle est attribuée dès 1995 à l'équipe de paysagistes Simon- JNC International. Le projet d'une surface de 350 ha, répartis sur 3 sites (le parc des Ansereuilles, le bois de la Gite et le parc Mosaic) est mené en dialogue avec le monde agricole. Paysage de nature, il s'est développé autour de trois thèmes: la nature domestiquée, la nature retrouvée et la nature rêvée. Le parc de la Deûle est conçu comme un parc en réseau et se déploie à l'intérieur d'un maillage rural et agricole et investit les interstices du territoire dont d'anciennes friches polluées et anciens vestiges d'espaces naturels. Les itinéraires de promenades et ses structures paysagères forment « un espace parc » cohérent, articulé autour de la Deûle. Le développement du parc de la Deûle se poursuit encore aujourd'hui avec l'aménagement de parcs ou d'espaces de promenade tels que le parc de la Canteraine, le parc de la Louvière ou encore le Canal de Seclin.

Personne ressource : *Juliane Schulz* · Urbaniste - Agence de développement et d'urbanisme de Lille Metropole

Pour aller plus loin :

<https://enm.lillemetropole.fr/parcs/autour-de-la-deule>

<https://www.caue-nord.com/fr/portail/41/observatoire/2745/parc-de-la-deule-communaute-urbaine-de-lille.html>

<https://www.lille.fr/Nos-equipements/Rives-de-la-haute-Deule>



Source : CAUE Nord



Source : JNC International



Source : JNC International

Les rives de la rivière Ter – Gérone (Esp.)

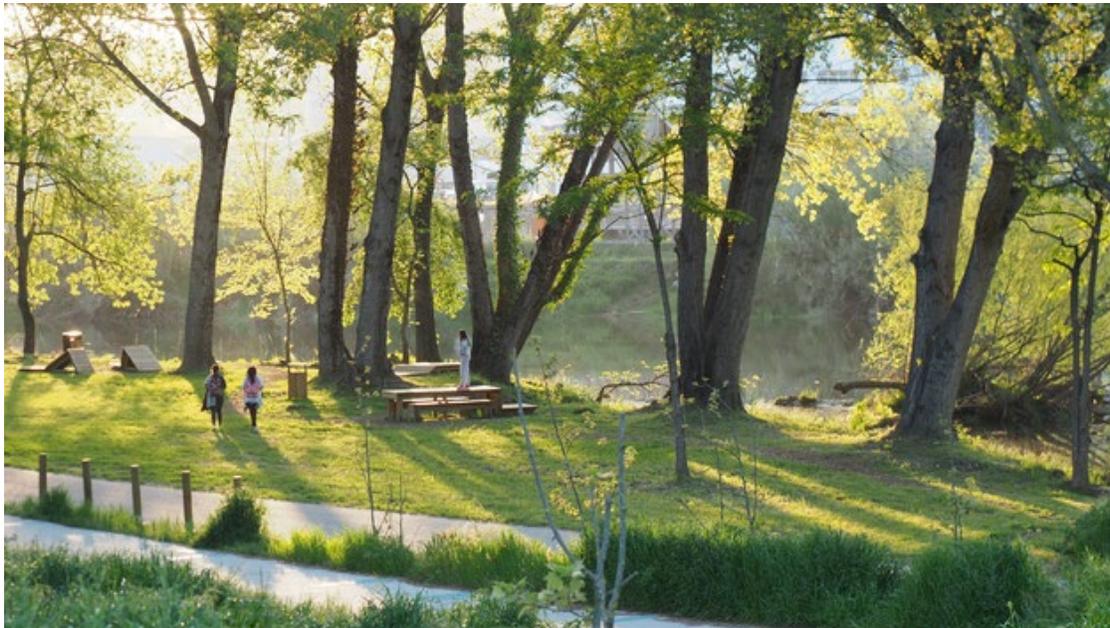
Pour aller plus loin :

<http://www.emf.cat/fr/projets/l/416-le-bord-de-gerone-projet-cadre.html>

<http://www.emf.cat/fr/projets/l/418-le-bord-de-gerone-projet-pilote-ter-river.html>

<http://www.emf.cat/fr/projets/l/417-le-bord-de-gerone-projet-pilote-de-la-montagn.html>

Source : emf





Grands parcs urbains



Parc des Coteaux – Bordeaux (33)

Ha / Linéaire : 400 ha

MOE : ParcLAB

MOA : Métropole de Bordeaux

Gouvernance : ParcLAB

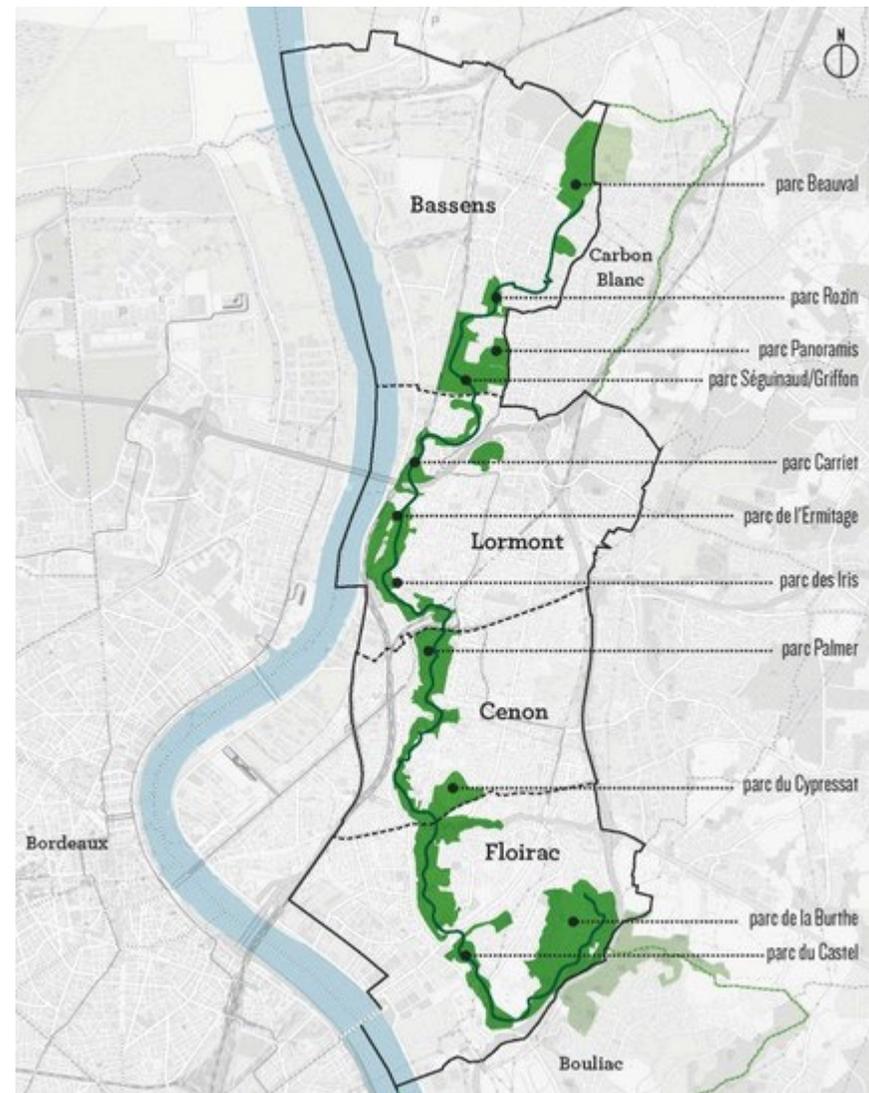
Stade du projet : Parc livré. Projet évolutif.

Spécificités :

- Mise en place d'un laboratoire du Parc des Coteaux (Parc LAB) dans le but de créer une méthode pour agir sur le Parc. Animé par le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV), il s'agit d'un engagement politique pour la mise en œuvre d'un outil pratique et évolutif concernant la gestion et les usages du Parc des Coteaux.

Ambitions :

- Protéger et valoriser une trame paysagère qui joue un rôle structurant dans l'organisation et le développement de la ville
- Inventer un nouveau modèle de parc, accessible et ouvert à des usages variés, allant des pratiques récréatives à la mise en scène esthétique
- Préserver, protéger, valoriser les patrimoines naturels et bâtis
- Développer une cohérence dans la gestion et les usages du Parc des Coteaux
- Favoriser les formes et les temps d'échanges, de formation et de partage
- Favoriser les démarches innovantes, expérimentales et pilotes



Source : ParcLAB

Parc des Coteaux – Bordeaux (33)

Description : Le Parc des Coteaux constitue un espace naturel métropolitain majeur. Il est composé d'un ensemble de parcs d'environ 400 hectares, dont 240 dans le domaine public, qui, au fil des coteaux de la rive droite, se déploie sur quatre communes importantes de l'agglomération. Il permet un nombre important de promenades et d'espaces récréatifs, qu'il offre à un public citoyen. Il est également composé d'une richesse et d'une diversité de milieux écologiques.

Personne ressource : Grand Projet des Villes Rive Droite - 05 56 40 24 24

Pour aller plus loin :

<https://www.surlarivedroite.fr/>

<https://parclab.wordpress.com/>



Source : ParcLAB

Grand Parc de Miribel-Jonage - Lyon (69)

Ha / Linéaire : 2 200 ha

MOE : /

MOA : Grand Lyon, Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion du Grand Parc Miribel Jonage

Gouvernance : SYMALIM (Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel-Jonage) regroupant 11 communes concernées, le Grand Lyon, Villeurbanne et des représentants des départements. La gestion et l'animation sont assurées par la SEGAPAL (Société d'Economie Mixte pour la gestion et l'animation du Grand Parc de Miribel-Jonage)

Stade du projet : parc créé en 1968 puis aménagements progressifs

Spécificités :

- Parc fortement aménagé accueillant du public
- Situé entre des canaux (Miribel et de Jonage)
- La gestion de l'eau sur le territoire s'inscrit dans les objectifs de gestion globale du fleuve Rhône
- Une Société Publique Locale est chargée de la gestion globale du site. Le Symalim, syndicat propriétaire du Grand Parc, fixe les grandes orientations et définit la stratégie de développement

Ambitions :

- Constituer la ressource en eau potable de secours de Lyon
- Constituer une zone inondable en cas de crues, qui protège ainsi l'agglomération lyonnaise
- Constituer une zone de protection du patrimoine naturel
- Assurer une fonction de base de loisirs



Source : Grand Parc Miribel-Jonage

Grand Parc de Miribel-Jonage – Lyon (69)

Description :

Étendu sur 16 communes de la Métropole de Lyon, le Grand Parc de Miribel-Jonage concilie préservation de la nature et accueil du public. Avec ses 2 200 hectares d'espaces verts et bleus, il est à ce jour le 2^e parc périurbain d'Europe .

Il constitue, d'une part, un lieu de loisirs pour les habitants du Grand Lyon et pour ceux de la Côtière de l'Ain et, d'autre part, une zone de protection de la faune et de la flore : L'Île de Miribel-Jonage (le parc occupe 22 des 28,49 km² de cette île) et le Lac des Eaux Bleues.

Personne ressource : info@grand-parc.fr

Pour aller plus loin :

<https://www.grandlyon.com/parcs/grand-parc-de-miribel-jonage.html>

<https://www.grand-parc.fr/>



Source : Grand Parc Miribel-Jonage

Promenade du Paillon – Nice (06)

Ha / Linéaire : 12 ha, 1,5 km de long en lien avec la Promenade des Anglais

MOE : Pena Paysages

MOA : Métropole Nice Côte d'Azur

Gouvernance : Ville de Nice

Stade du projet : projet inauguré en 2013

Spécificités:

- Fonctionnement en séquences thématiques
- Très minéral
- Grande diversité d'espèces, exclusivement ornementales : « voyage botanique à travers les continents »

Ambitions :

- Relier le centre ville à la Promenade des Anglais
- Créer un parc urbain unifié



Source : Pena Paysages

Promenade du Paillon – Nice (06)

Description : Le site s'inscrit à l'emplacement du lit de la rivière du Paillon, qui se présentait la plupart du temps sous l'aspect d'un mince filet d'eau entre les plages de galets. A la fin du XXème siècle, la décision fut prise de le couvrir pour créer un espace urbain. L'ensemble du lit de la rivière fut alors couvert par tronçon et aménagé de jardins (le square Leclerc, le jardin Albert 1er côté Promenade des Anglais), d'espaces publics avec grands bassins et fontaines (espace Masséna) et la construction d'un jardin sur dalle abritant la gare routière et un parking à étages, réalisés en 1973. Depuis le théâtre de Nice jusqu'à la mer, se succédaient une série d'espaces hétérogènes réalisés à différentes époques, mais surtout deux imposants bâtiments utilitaires formant une barrière de béton infranchissable et séparant encore les deux parties de la ville.

Personne ressource : Métropole Nice Côte d'Azur

Pour aller plus loin :

<https://www.nice.fr/fr/parcs-et-jardins/la-promenade-du-paillon>

<https://penapaysages.com/fra/projet/17-promenade-du-paillon>



Source : Pena Paysages

Les Prairies Saint-Martin – Rennes (35)

Ha / Linéaire : 30 ha

MOE : BASE mandataire + EODD + INGEROP

MOA : Ville de Rennes

Gouvernance : Ville de Rennes (Espaces verts de la ville de Rennes)

Stade du projet : parc livré en 2018

Spécificités :

- Parc urbain
- Zone inondable
- Gestion hydraulique
- Passerelles, observatoires
- Animaux

Ambitions :

- Un espace de loisirs pour tous
- Un parc riche en biodiversité (prairies pâturées, zones humides, espace de préservation et d'observation de la faune)
- Un parc de découverte de la nature en ville
- Un îlot de fraîcheur en cœur de ville (-2 degrés par rapport au reste de la ville)
- Observatoire de l'écologie urbaine du CNRS présent sur le parc, pour un suivi naturaliste



Source : Baseland

Les Prairies Saint-Martin – Rennes (35)

Description : Situé entre le canal d'Ille-et-Rance et un bras naturel de l'Ille, à quelques centaines de mètres de la place Sainte-Anne et à deux pas de la future station de métro Jules-Ferry, le secteur des prairies Saint-Martin est un grand parc naturel au cœur de la ville, ouvert à tous les Rennais. 30 hectares de nature et de loisirs, et un acte fort dans le prolongement de la COP21 venant de la « Capitale française de la biodiversité 2016 ».

Depuis le printemps 2018, sur les berges du canal, on trouve des cheminements, des observatoires à oiseaux, des aires de pique-nique et de repos, un parvis où jouer à la pétanque et au palet, un kiosque, une placette et une terrasse devant « la longère », des gradins le long du chemin de halage. Le parc comprend des zones naturelles humides. Il s'agit d'un espace plus sauvage, entouré d'observatoires pour les oiseaux (affûts). La prairie inondable permettra de stocker les crues de l'Ille. Un observatoire d'écologie urbaine du CNRS (Centre national de la recherche scientifique), composé d'enseignants chercheurs des universités rennaises, est présent sur le parc qui fera l'objet d'un suivi naturaliste sur le long terme.

Pour aller plus loin :

<https://metropole.rennes.fr/prairies-saint-martin>

<http://www.urba-rennes.fr/pages/parcs/prairies-saint-martin.html>

<https://www.baseland.fr/projets/rennes-prairies-st-martin/>



Source : Métropole de Rennes



Grands parcs urbains et cours d'eau



Parc de Loire – Orléans (45)

Ha / Linéaire : 340 ha

MOE : Préau Paysages, Champ libre, MLV, Transitec, MDTs, IEA

MOA : Orléans Métropole

Gouvernance : PNU - Mise en place d'un plan de gestion pour déterminer les enjeux de préservation de l'environnement et ses mises en œuvre dans le cadre de la réalisation d'un Parc Naturel Urbain

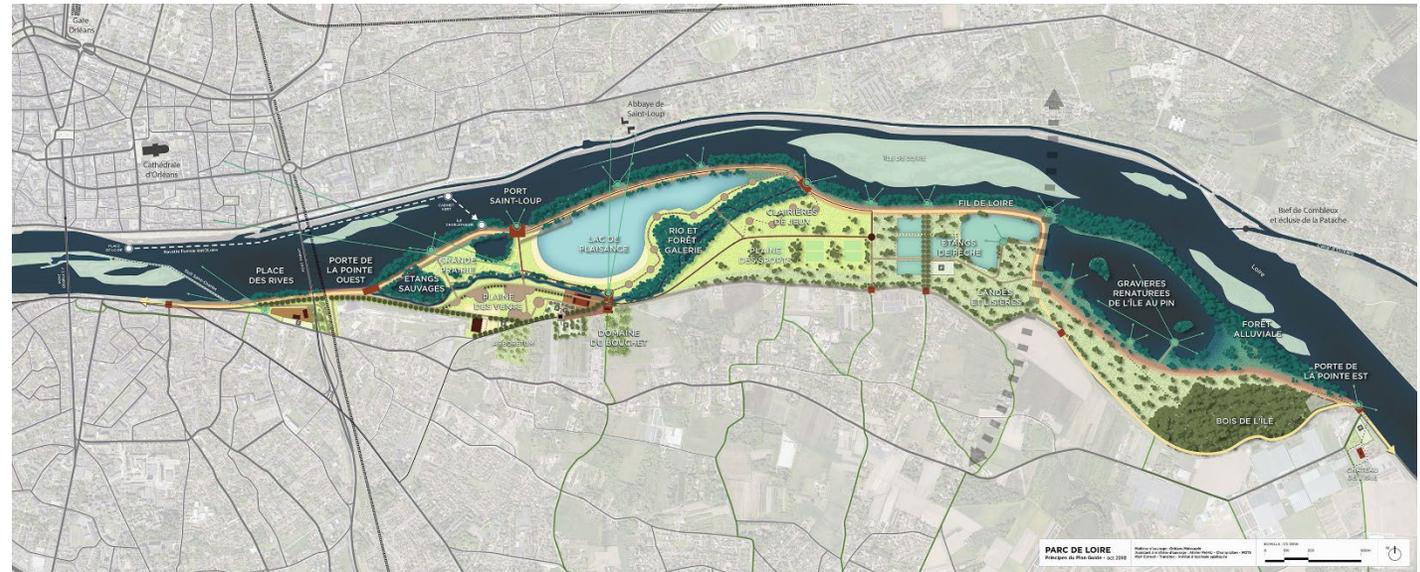
Stade du projet : plan-guide en 2018. Premiers aménagements en 2020

Spécificités :

- Préservation de l'environnement
- Développement des usages

Ambitions :

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Promouvoir l'identité ligérienne de la Métropole
- Développer une offre récréative et touristique
- Développer une programmation événementielle



Source : Orléans Métropole

Parc de Loire – Orléans (45)

Description :

Une pièce du projet métropolitain 2020-2030, le Parc de Loire s'étend sur 7 km le long du fleuve entre Orléans et Saint Denis-en-Val. Il se situe dans un environnement classé patrimoine mondial par l'Unesco, zone Natura 2000 et zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

A travers le plan-guide, la conciliation d'une protection de l'environnement avec un accueil et un développement de loisirs est recherchée.

Personne ressource : Estelle CUSIN, Cheffe de projet Parc de Loire, estelle.cusin@orleans-metropole.fr

Pour aller plus loin :

<https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans/MEDIA/document/urbanisme/parc-de-loire/Plan-Guide-Parc-de-Loire.pdf>

<https://www.orleans-metropole.fr/urbanisme-habitat/projets-urbains/parc-de-loire>



Source : Orléans Métropole

Le Parc Naturel du Pâtis – Meaux (77)

Ha / Linéaire : 150 ha – 14 km

MOE : /

MOA : Ville de Meaux, communauté d'agglomération du Pays de Meaux (AAPPMA), l'AVEN du Grand Voyeux

Gouvernance : gestion par la Direction des espaces verts

Stade du projet : livré en 2006. Plan de gestion du Parc du Pâtis lancé en 2021.

Spécificités :

- 14 km de chemins Biodiversité
- Communication centrée sur la biodiversité
- Loisirs et activités nature mise en avant

Ambitions :

- Valorisation de la biodiversité naturelle
- Usages de loisirs



Source : ville de Meaux

Le parc naturel du Pâtis – Meaux (77)

Description : Il s'agit de la requalification d'une ancienne carrière implantée en limite du centre-ville de Meaux. Des interventions ciblées concilient la préservation des richesses écologiques tout en permettant l'accueil d'activités de loisirs.

Depuis 2006, le Parc du Pâtis offre, à quelques pas de la ville, une diversité de paysages et d'espaces de biodiversité diversifiés : étangs, bords de Marne, prairies fleuries, grande roselière, espaces boisés...

L'avifaune y est présente en nombre, avec plus de 70 espèces d'oiseaux recensées. La flore y est aussi diversifiée, avec la présence de plantes rares et protégées.

Personne ressource : CPIE des boucles de la Marne – AVEN du Grand-Voyeux - contact.grandvoyeux@gmail.com

Pour aller plus loin :

<https://www.tourisme-paysdemeaux.com/1681-parc-naturel-du-patis>

https://www.ville-meaux.fr/uploads/docs/2021_PDG_Patis_VF.pdf

<https://www.ville-meaux.fr/fr/cadre-de-vie/environnement/espaces-verts-et-fleurissement/parc-du-patis.html>



Source : ville de Meaux

Les Hortillonnages et la Somme - Amiens (80)

Ha / Linéaire : 300 ha / 65 km de canaux / 25 ha d'hortillons (maraîchers)

MOE : /

MOA : Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole

Gouvernance : Association de protection et sauvegarde du site des Hortillonnages

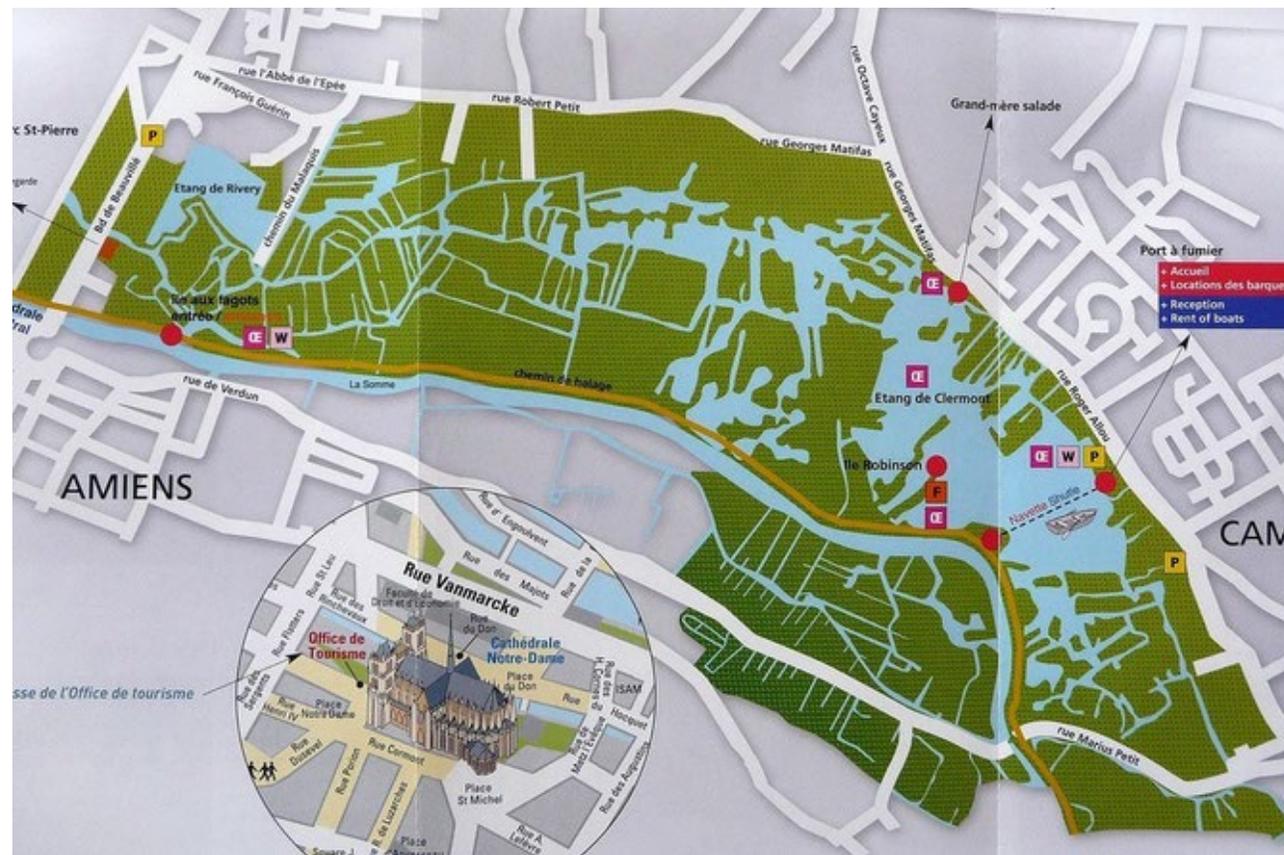
Stade du projet : opérationnel depuis plusieurs décennies

Spécificités :

- Histoire de la culture maraîchère des hortillonnages d'Amiens, très ancienne (probablement XIIème siècle)
- Visite des hortillonnages par voie nautique
- Maraîchage et jardins d'agrément gérés par des propriétaires privés en location
- Association pour la protection et la sauvegarde du site et de l'environnement des Hortillonnages, créée pour la préservation du site

Ambitions :

- Valorisation du patrimoine agricole, paysager et identitaire



Source : ville d'Amiens

Les Hortillonnages et la Somme – Amiens (80)

Description : les hortillonnages d'Amiens sont un ensemble de jardins flottants sur 65 km de canaux, au cœur de la cité amiénoise. Les hortillonnages amiénois sont inscrits à l'Inventaire National des Sites et l'UNESCO envisage leur classement comme Site d'Intérêt Mondial. Il est alimenté par les eaux de la Somme canalisée, qui le parcourt d'Ouest en Est, et de son affluent l'Avre. Le chemin de halage du canal de la Somme est aménagé en voie verte, qui fait partie de la véloroute de la vallée de la Somme.

La communauté d'agglomération a acquis 25 hectares d'hortillonnages, qu'elle loue à des maraîchers.

Personne ressource : contact@leshortillonnages.fr

Pour aller plus loin :

<http://www.hortillonnages-amiens.fr/>



Source : ville d'Amiens

Canal de Chelles – Seine et Marne (77)

Ha / Linéaire : 9 km

MOE : Ecole d'architecture de la ville et des territoires – Marne-la-Vallée

MOA : Syndicat mixte Marne Vive

Gouvernance : cadre du Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux Marne Confluence

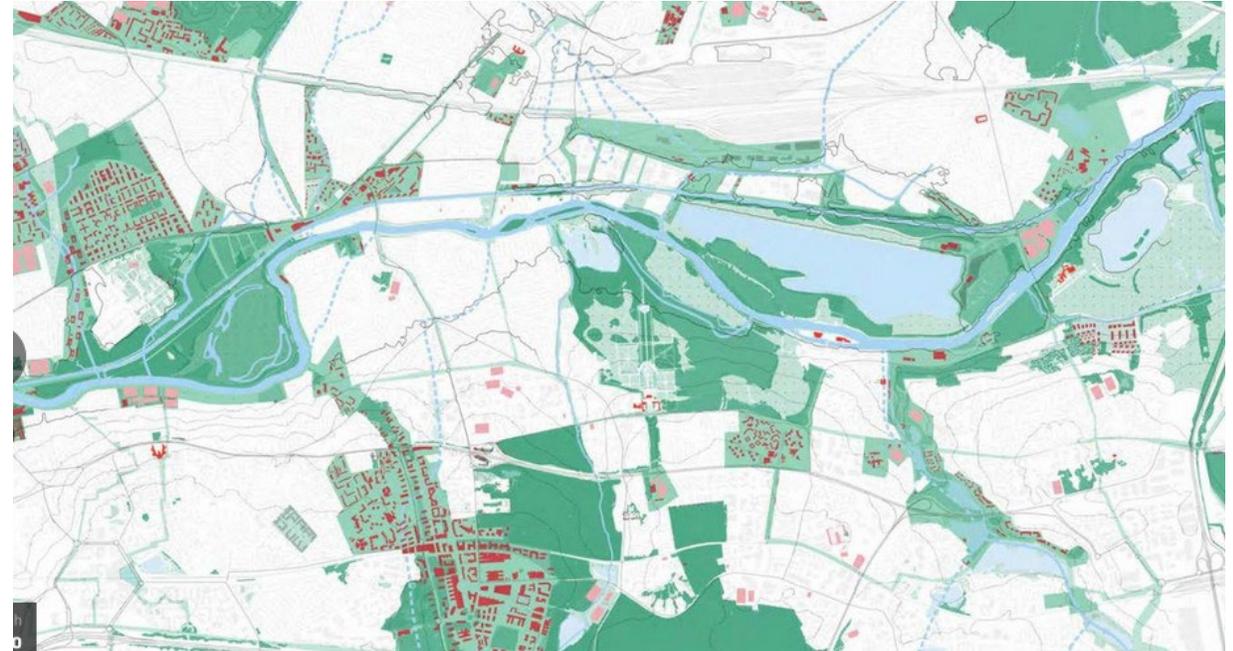
Stade du projet : Etude / réflexion menée en 2018

Spécificités :

- Reconquête de l'infrastructure canal
- Valorisation de l'architecture de l'infrastructure
- La Marne et ses affluents comme support de liaisons dans un système de parcs existants

Ambitions :

- Développer une mixité fonctionnelle sur les quais
- Encourager l'activité de plaisance
- Améliorer les franchissements du canal et de la Marne
- Soutenir la mobilité douce
- Intégrer l'écologie au cœur du projet
- Valoriser les rus actifs et les anciens tracés



Source : Ecole d'architecture de la ville et des territoires – Marne-la-Vallée

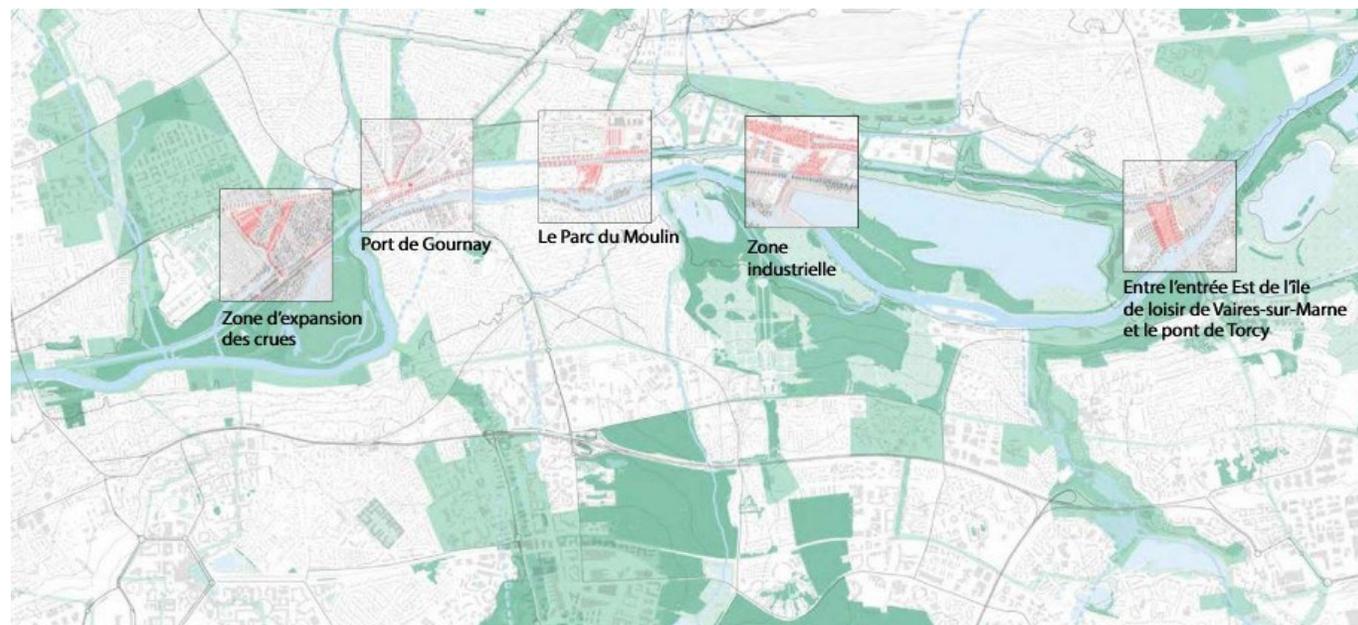
Canal de Chelles – Seine et Marne (77)

Description :

Le Canal de Chelles occupe une place stratégique dans l'entité paysagère de la vallée urbaine de la Marne. Il est autant lié au maillage naturel de la Marne et de ses affluents qu'à la trame infrastructurelle du réseau de transports viaire, ferroviaire et fluvial. Cette situation a favorisé le développement de multiples usages tout le long de ses abords et, avec lui, l'établissement d'une variété de paysages : zones résidentielles industrielles et naturelles qui, aujourd'hui, ne dialoguent pas et ont chacune une configuration pas toujours tournée vers le canal. Dans le projet de système de parcs proposé, le canal est envisagé comme un seuil capable de relier bâti, nature et voirie. Il s'agit de valoriser ses abords comme autant de ressources. La mise en œuvre du projet repose sur une analyse fine de l'accroche du canal au territoire

Pour aller plus loin :

<https://fr.calameo.com/read/003968688f94ca3510fea>



Source : Ecole d'architecture de la ville et des territoires – Marne-la-Vallée

La coulée verte et la Maine – Angers (49)

Ha / Linéaire : Parc de Balzac (50 ha) + étang Saint-Nicolas (112 ha) + Lac de Maine (220 ha) + La Maine (<282 ha)

MOE : Divers (plusieurs tranches)

MOA : Ville d'Angers

Gouvernance : /

Stade du projet : /

Spécificités :

- Réseau modes doux avec la Maine, le lac de Maine, l'étang Saint-Nicolas
- Zone de rétention des crues
- Adaptation au terrain et à la morphologie
- Pistes cyclables et lieux de promenade
- Secteur de biodiversité élevé (avifaune notamment)
- Plan de gestion différenciée
- Usages de loisirs

Ambitions :

- Pas de réflexion commune aux quatre espaces de nature
- Elargir le réseau de promenades



Source : Google Map

La coulée verte et la Maine– Angers (49)

Description : La parcelle dite “Parc de Balzac” était constituée à l’origine pour moitié de basses prairies alluviales inondables, et pour moitié d’anciennes décharges contrôlées.

Aujourd’hui, le parc favorise des liens organiques et fonctionnels avec les grands espaces végétalisés voisins, que constituent les parcs Saint-Nicolas (112 ha) et le parc de Loisirs du Lac de Maine (220 ha), grâce aux liaisons piétonnes qui constituent ainsi une promenade nature de 20 kms en ville.

Personne ressource : Direction Parcs, Jardins et Paysages de la ville d’Angers - Tél. 02 41 22 53 00

Pour aller plus loin :

<http://www.angers.fr/vivre-a-angers/la-nature-a-angers/les-parcs-et-jardins-publics/patrimoine/espaces-naturels/le-parc-balzac-espace-naturel/index.html>

http://www.angersloiremetropole.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/panneau_angers_lac_de_maine.pdf

https://www.angers.fr/fileadmin/plugin/tx_dcddownloads/parc_de_balzac.pdf



Source : Ville d’Angers, Direction Parcs, jardins et Paysages

Cours d'eau de la Seille – Metz (57)

Ha / Linéaire : 6,5 km - 20 ha (Hors Seille)

MOE : *Pour le parc Jean-Marie Pelt* : Jacques Coulon paysagiste concepteur (mandataire), Laure Planchais paysagiste concepteur, Sinbio ingénieurs génie écologique, Ingerop ingénieurs VRD ...

MOA : Ville de Metz (Pôle espaces verts)

Gouvernance : Ville de Metz (Pôle parcs, jardins et espaces naturels)

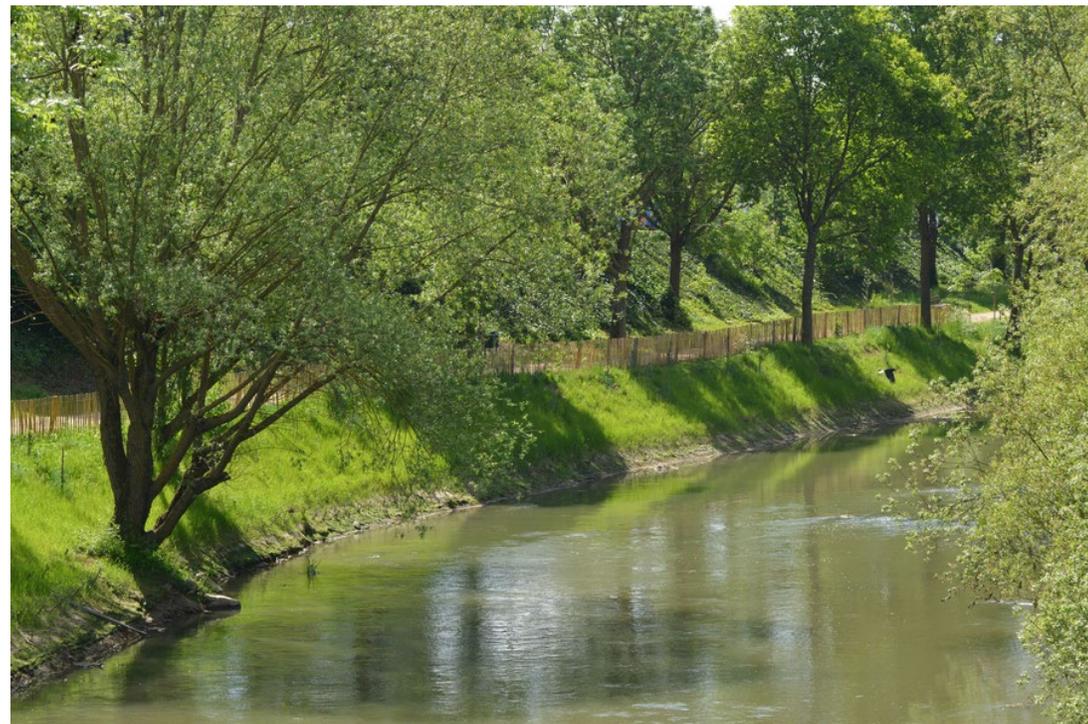
Stade du projet : Jardins Jean-Marie Pelt livré en 2003, Renaturation des berges menée sur 4 km en 2016.

Spécificités :

- Les jardins Jean-Marie Pelt sont inclus dans un projet de plus grande ampleur visant la renaturation de la Seille
- Linéaire divisé en 6 tronçons
- Présence de nombreuses friches urbaines

Ambitions :

- Restaurer la nature et la biodiversité pour améliorer la qualité des habitats de la rivière
- Intégrer la renaturation d'un cours d'eau dans un projet de parc urbain, en y associant une gestion durable des eaux et le risque inondation
- Initier une gestion durable des espaces verts, afin de protéger la biodiversité et l'eau
- Optimiser l'appropriation de ce lieu par les habitants (usages)



Renaturation des berges de la Seille

Source : <https://metz.fr/projets/renaturation-seille.php>

Cours d'eau de la Seille – Metz (57)

Description : Dans les années 80, la Seille (affluent de la Moselle) a fait l'objet d'opérations lourdes de recalibrage hydraulique. Les caractéristiques de la Seille lui confèrent davantage un aspect de canal que de rivière naturelle, contribuant à la dégradation globale de la qualité de l'eau et ne présentant que de faibles intérêts écologiques et paysagers. Depuis près de 20 ans, les travaux le long de la Seille s'attachent à récréer un ensemble de bras, de zones humides et de berges diversifiés. Ces travaux ont permis la restauration d'une diversité biologique, l'aménagement d'un site attractif (parc urbain) et la gestion durable des eaux. La poursuite des aménagements pour optimiser l'appropriation de ce lieu par les habitants est quant à elle une innovation sociétale.

La Ville de Metz est ainsi la lauréate 2016 des Trophées des collectivités innovantes dans la gestion de l'eau.

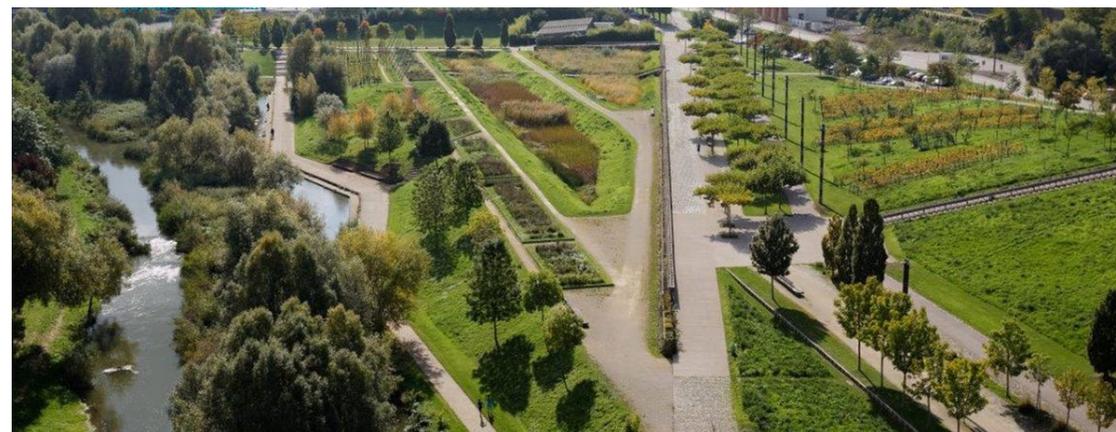
Personne ressource : /

Pour aller plus loin :

https://www.eau-rhin-meuse.fr/sites/default/files/ppt_atelier2-agamennone.pdf

https://metz.fr/actus/2015/150226_seille_transformations_en_vue_.php

<https://metz.fr/projets/renaturation-seille.php>



Jardins Jean-Marie Pelt

Source : <https://metz.fr/projets/renaturation-seille.php>

Table des matières

Définitions et sémantique

À l'origine ... le système de parcs de Boston

Système de parcs à l'échelle du grand territoire

La Chaîne des parcs – Pas-de-Calais (62)

Parc agricole de la vallée de l'Argens (83)

Systèmes de parcs métropolitains

La ville archipel – Rennes (35)

Les Grands Parcs – Toulouse Métropole (31)

Le parc des Jalles – Bordeaux Métropole (33)

Etoile verte – Nantes métropole (44)

Parc Naturel Urbain – Strasbourg (67)

Parc Naturel Urbain – Aix-en-Provence (13)

Les délaissés en réseau – Montpellier (34)

Mulhouse Diagonales – Mulhouse (68)

Parc de la Deûle – Lille (59)

Les rives de la rivière Ter – Gérone (Espagne)

Grands parcs urbains

Parc des coteaux – Bordeaux (33)

Grand Parc de Miribel-Jonage – Lyon (68)

Promenade du Paillon – Nice (06)

Les prairies Saint-Martin – Rennes (35)

Grands parcs et cours d'eau

Parc de Loire – Orléans (45)

Le parc naturel du Pâtis – Meaux (77)

Les hortillonnages et la Somme – Amiens (80)

Le canal de Chelles – Seine et Marne (77)

La coulée verte et la Maine – Angers (49)

Le cours d'eau de la Seille – Metz (57)

